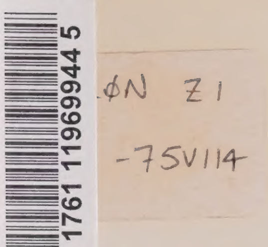




THE ROYAL COMMISSION ON VIOLENCE IN THE COMMUNICATIONS INDUSTRY

RESEARCH REPORT

PROJET DE REFONTE
DE LA
TÉLÉVISION CANADIENNE

Stuart Griffiths
Consultant en communications

1976



AVERTISSEMENT

Les opinions présentées dans ce rapport sont celles de l'auteur, et n'indiquent pas nécessairement celles de la Commission royale d'Enquête sur la Violence dans le Secteur des Communications dont les conclusions seront présentées dans son Rapport final.



PROJET DE REFONTE
DE LA
TÉLÉVISION CANADIENNE

Stuart Griffiths
Consultant en communications

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LA VIOLENCE
DANS LE SECTEUR DES COMMUNICATIONS

L'Honorable Judy LaMarsh
C.P., C.R., LL.D., Présidente

Monsieur le Juge Lucien Beaulieu
Commissaire

Scott Young, Commissaire

*   *   *

Anne Cameron
Directrice Administrative

Sheila Kieran
Directrice de la Participation Publique

C.K. Marchant
Directeur de la Recherche

*   *   *

151 rue Bloor ouest, bureau 810,
Toronto, Ontario M5S 2V5

Téléphone (416) 965 4593

TABLE DES MATIÈRES

Page

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Comme l'indique son nom même, c'est sur la violence dans les moyens de communication de masse que porte l'enquête de la Commission royale. Or ce n'est pas là vraiment le sujet du présent rapport; celui-ci, entrepris à la demande de la Commission, s'intéresse à la structure des moyens de communication canadiens, à leurs insuffisances et aux problèmes qui rendent difficile, sinon impossible, aux Canadiens, d'influencer ou de contrôler le contenu des émissions qui leur sont proposées. Cette étude se propose de suggérer des solutions au problème que constitue un système de radiotélédiffusion façonné et biaisé en dehors de tout contrôle national alors qu'il devrait être conçu par des Canadiens œuvrant à l'intérieur de la structure politique, sociale et économique canadienne.

Nos aspirations à un système réellement canadien ne pourront être satisfaites tant que ce problème fondamental ne sera pas résolu. De tous les moyens de communication de masse dont disposent les Canadiens la télévision est de par son omniprésence, de par sa capacité à nous influencer, à nous instruire, à nous distraire, à modeler nos attitudes et parfois notre comportement, le plus puissant et le plus influent. Les problèmes qui ont accompagné son expansion doivent être résolus si l'on veut que la télévision joue un rôle optimal dans le développement social et culturel du Canada, et en fait, dans son unité même.

Pendant trois décennies, de 1934 à 1960, aucun instrument n'a plus contribué à unifier, distraire, informer et influencer le Canada que sa radio, et en particulier Radio-Canada. Son importance réelle

n'avait aucun rapport avec sa taille et ses ressources. Pour la plupart des Canadiens, qu'ils soient francophones ou anglophones, la radio tenait lieu tout à la fois de cinéma national, de théâtre national, de quotidien national et de magazine national.

Certes, à cette époque, comme maintenant, les villes les plus importantes offraient d'autres ressources culturelles; mais ces dernières n'étaient pas facilement accessibles aux nombreux Canadiens ne vivant pas en milieu urbain. Sans pour autant être coupés de notre puissant voisin du sud, les Canadiens étaient alors moins conditionnés et influencés par les États-Unis que nous ne le sommes actuellement.

C'était, pour le Canada, une période de maturation, une époque où le système de valeurs britannique laissait progressivement la place à l'affirmation de qualités plus personnelles et reflétant la diversité de nos origines. Les Canadiens prenaient conscience du fait qu'ils partagent le continent avec une nation dynamique et vigoureuse dont les ressemblances avec eux surpassaient de beaucoup les différences. De même que les structures politiques, judiciaires et sociales des États-Unis et du Canada, la langue commune à la majorité des Nord-Américains leur vient d'un héritage britannique commun. Chez les Canadiens d'expression française, une barrière linguistique a protégé et encouragé le développement d'une culture différente. La proximité des États-Unis, voisin puissant, riche, souvent inconscient de son influence, et dix fois plus peuplé que le Canada, reste, aujourd'hui comme hier, un trait fondamental de la réalité canadienne.

Une génération de Canadiens enthousiastes fit son apparition pendant ces années-là. C'est surtout par l'intermédiaire de la radio que leur influence s'est étendue à l'ensemble du pays. Au cours de la seconde guerre mondiale, la radio canadienne joua un rôle considérable, par ses informations et par le lien qu'elle maintenait entre ceux qui étaient partis et ceux qui restaient.

La télévision apparaît en Grande-Bretagne pendant les années trente, mais n'est proposée au public qu'après la guerre. Presqu'immédiatement après la fin des hostilités, la télévision est lancée au États-Unis, où elle se développe rapidement. Dans un premier temps, seuls les Canadiens vivant près de la frontière, à portée des stations américaines peuvent recevoir les émissions de télévision, et il faut attendre 1952 pour que s'ouvre l'ère de la radiotélédiffusion du Canada.

La télévision procurait une illusion de la réalité qui surpassait de loin la radio.

Il était difficile, pour beaucoup, de faire la distinction entre l'image éphémère qu'elle en donne et la réalité. Il suffisait de voir pour croire, et c'est ce qui faisait de la télévision un support différent laissant moins de place à l'imagination, et en même temps plus puissant que la radio. Que l'image apparaisse sur l'écran et elle devient réalité, ne serait-ce qu'à cet instant. La télévision va, dans les dix ans qui suivent la fin de la guerre, usurper à la radio le rôle unique qu'elle jouait jusqu'alors et la reléguer au rang des objets simplement utilitaires que sont l'électrophone, le téléphone et l'automobile.

Sortant de la crise économique et à la recherche d'une identité, les Canadiens émergent de la guerre différents de ce qu'ils étaient en y entrant. Leurs sacrifices et leurs expériences développent chez eux une confiance et une fierté qui stimulent une expansion rapide de la vie industrielle, économique et culturelle. Notre peuple a retiré de la guerre une meilleure connaissance du monde extérieur, et un intérêt plus grand pour lui. La télévision était là pour parfaire cette connaissance et nourrir cet intérêt. Mais le contact quotidien avec la télévision a américanisé les Canadiens.

Conditionnés par deux décennies de couverture télévisée des guerres menées par les États-Unis et de leurs conflits internes, les Canadiens ont dans une très large mesure vu dans ces images le reflet de notre propre réalité, et les ont ajoutées aux images de nos propres incidents violents, dûment reproduits par des caméras canadiennes douées d'ubiquité. Les Canadiens peuvent donc sembler deux fois bénis! Nous sommes influencés dans nos valeurs et notre mode de vie par les États-Unis; nous acceptons leur violence et nous l'ajoutons à celle qui nous est propre. En comparaison, le téléspectateur américain apparait bien pauvre, lui qui n'a que la violence américaine à se mettre sous la dent, et entend si rarement parler de ce qui se passe chez son voisin du nord.

Un téléspectateur de Toronto a plus de choix en matière de télévision que son homologue de New York, Chicago ou Los Angeles. Mais à la différence du téléspectateur américain dont la nourriture télévisée est presque à cent pour cent nationale, le Canadien voit des émission

étrangères dans une proportion écrasante. Les téléspectateurs canadiens qui ne sont pas aussi avantageusement situés que le sont ceux de Toronto se plaignent souvent d'être brimés et réclament un plus grand choix de programmes. Il est clair que tous les téléspectateurs canadiens désirent un réseau plus fourni, leur offrant plus que les deux, trois ou quatre choix dont ils disposent actuellement. La télévision par câble s'est implantée pour procurer ce choix, ne serait-ce qu'aux téléspectateurs des grandes villes où aujourd'hui plus de vingt canaux sont accessibles. Proportionnellement, le Canada a déjà plus de branchements sur câble qu'aucun autre pays au monde.

L'organisme fédéral chargé de la radiodiffusion, le Conseil de la Radio-Télévision Canadienne exige des sociétés de câblodiffusion qu'elles fassent passer toutes les émissions canadiennes locales; les canaux restants peuvent alors être mis à la disposition de programmes américains. Ceux-ci proviennent de stations situés en dehors du Canada et qui ne sont ni réglementées, ni autorisées, ni contrôlées par des Canadiens. Elles entrent directement en compétition avec les télédiffuseurs canadiens pour conquérir le public canadien. Toutes les chaînes américaines, à l'exception des stations PBS, sont financées par la publicité. Il en va de même pour la majorité des stations canadiennes; les stations éducatives de l'Ontario, ainsi que Radio-Canada font exception. Les stations TVO sont entièrement financées par la province, tandis que Radio-Canada retire vingt pour cent de ses ressources de la publicité et le reste des crédits votés par le Parlement. Comme les agences de publicité achètent en fonction du nombre de spectateurs, Radio-Canada elle-même est prise au piège des chiffres quand elle prétend justifier ses dépenses par sa cote d'écoute.

Ce sont des programmes produits par la télévision américaine qui composent l'essentiel du menu proposé aux téléspectateurs canadiens; peu importe alors que ces programmes soient captés directement par des spectateurs frontaliers ou par câble à partir de stations américaines, ou encore par l'intermédiaire de stations canadiennes qui les ont achetés aux chaînes américaines. À l'heure actuelle le contenu canadien de nombreux programmes de télévision par câble ne représente probablement pas plus de 20% de l'ensemble. En 1976, on a fait pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il autorise la télévision payante, système qui entraînerait une concurrence encore plus âpre dans la conquête des téléspectateurs. En outre le contenu de ce genre de système serait en très grande majorité américain.

Voilà donc le système canadien tel qu'il existe en 1977. Et, en plus, ce système, si insatisfaisant et si imparfait qu'il soit, a peu de chances de toucher plus de 70% des foyers canadiens.

Ce que le Parlement du Canada décrivait en 1968, dans la loi sur la radiodiffusion sous le nom de système canadien de radiodiffusion devient peu à peu et régulièrement moins canadien du point de vue de la quantité, de la qualité, et de l'accessibilité. Il est de plus en plus difficile à distinguer du système conçu et réalisé aux États-Unis à l'intention des téléspectateurs américains, et il échappe toujours plus à tout contrôle canadien.

On peut penser que les Canadiens souhaitent un service de télévision authentiquement canadien comme celui que prévoit la loi sur la radiodiffusion (voir tableau G). Toutefois, il y a peu d'espoir de voir ce souhait exaucé dans le cadre du système actuel, qui ne

répond par ailleurs pas aux préoccupations contemporaines touchant la violence, l'identité et l'à-propos. Un système ne peut pas contrôler ce qu'il ne décide ni ne produit. Notre système ne répond plus aux besoins des Canadiens et il a peu de chances de le faire s'il continue sur sa lancée.

Le présent rapport se propose d'étudier ce que pourrait être un système canadien différent.

CHAPITRE 2

LE DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉVISION AU CANADA

Il y a aujourd'hui, au Canada, 6,7 millions de foyers équipés d'un téléviseur. Le nombre des foyers ayant la télévision augmente au même rythme que la population. Nombreuses sont les maisons disposant de plusieurs téléviseurs permettant aux différents membres de la famille de suivre simultanément des programmes différents. Il y a 25 ans, on comptait 42 000 postes dans le pays, dans la région de Toronto et de Niagara pour la plupart. Ils étaient utilisés par des Canadiens pour regarder des programmes américains puisqu'il n'y avait pas, à l'époque, de chaîne de télévision canadienne.

La transmission télévisée fut introduite au Canada par Radio-Canada à l'automne de 1952. Dès le début, il y eut des émissions en anglais et en français. La télévision se développa rapidement le long des lignes radio de Radio-Canada avec un réseau bâti à partir, pour les grandes villes, d'une combinaison de stations appartenant à Radio-Canada et exploitées par cette société et pour les zones moins peuplées, de stations à capitaux privés qui lui étaient affiliées. Dès 1955, à peu près 60% des Canadiens pouvaient regarder des programmes de télévision présentés par Radio-Canada, des stations privées et, pour ceux vivant dans leur champ d'émission, par les stations américaines situées de l'autre côté de la frontière. Bien que la juxtaposition de programmes canadiens et américains ait toujours été une des caractéristiques de la télévision canadienne, au début des années 1950 la proportion des programmes produits par le Canada était, comme par une ironie

du sort, supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

Ces premières années ont d'ailleurs été qualifiées d'"âge d'or" par Radio-Canada lors du 20e anniversaire de sa télévision, en 1972, et ceci tout simplement parce qu'à l'époque les Canadiens voyaient plus d'émissions canadiennes qu'aujourd'hui. Les réalisateurs, metteurs en scène et artistes canadiens se sont multipliés rapidement et font maintenant partie de l'élite mondiale dans leurs domaines respectifs. Mais bientôt, les possibilités et les budgets canadiens ne pouvant plus suffire à satisfaire leurs aspirations, une bonne partie (souvent la plus talentueuse) de la première génération des créateurs de la télévision anglophone prit le chemin de l'émigration. Les années passant, beaucoup d'autres les ont suivis. Peut-être est-ce là le destin du génie créatif canadien de langue anglaise qui évolue dans un monde où la concurrence est plus dure que celle qu'affrontent leurs non moins talentueux collègues de langue française.

Ceux qui quittèrent le Canada furent remplacés par des créateurs plus âgés, moins talentueux ou plus jeunes et moins expérimentés. Depuis ce temps-là, le schéma "formation, frustration et choix entre partir et rester" s'est en grande partie perpétué. Ce sont souvent des vétérans, plus vieux et moins créatifs qui ont accédé aux postes de direction de Radio-Canada. Les créateurs les plus jeunes et les plus entreprenants travaillaient à la pige et n'avaient avec Radio-Canada, leur principal employeur pendant les années 1950, que des relations contractuelles. Les

rivaliser avec les réseaux américains au plan du budget et de la programmation, utilisaient des émissions américaines pour attirer le public vers les programmes canadiens qui devaient les accompagner ou les suivre. Les responsables fédéraux, à savoir la Commission des Gouverneurs de la radiodiffusion puis son successeur, le CRTC, augmentèrent progressivement la proportion des productions canadiennes imposées à toutes les stations canadiennes. Les responsables se rendaient bien compte que, si la qualité de la production était un élément important dans le choix que faisait le spectateur, il fallait aussi admettre certaines limites pratiques. En même temps, ils devaient maintenir sur les deuxièmes stations et le deuxième réseau une pression suffisante pour qu'ils étendent leurs émissions à des régions de moins en moins rentables mais dont les habitants aspiraient néanmoins à un plus grand choix d'émissions. Elle s'est rapidement développée à partir de la fin des années soixante. Ces efforts augmentèrent l'audience des stations canadiennes et, à en juger par leur popularité, celle des émissions canadiennes.

La télévision en couleur, qui avait débuté plus tôt aux États-Unis fit son apparition au Canada au milieu des années soixante. Pour justifier le prix qu'ils avaient payé pour leurs récepteurs, les acquéreurs des premiers postes réclamèrent une programmation plus importante d'émissions en couleur. Les utilisateurs de télévisions en couleur des grandes villes s'aperçurent alors que, si la télévision noir et blanc avait une bonne réception, il n'en allait pas de même pour la télévision en couleur. L'accroissement de la population urbaine au Canada, l'augmentation du nombre des

programmes populaires de qualité étaient souvent le fruit de ce genre de collaboration. Les personnes sérieusement intéressées par la création télévisée ne trouvaient pas d'autre employeur au Canada. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que le personnel de Radio-Canada se soit rapidement étoffé.

Vers la fin des années 50 la pression du public imposait la création de deuxième stations destinées à donner le choix entre deux programmes à ceux des canadiens qui ne pouvaient recevoir qu'une seule chaîne. La pression vint aussi des agents de publicité qui voulaient plus de choix de concurrence dans la publicité télévisée. En 1961, la Commission des Gouverneurs de la radio-diffusion, organisme fédéral chargé à l'époque des questions de télévision, autorisa le premier groupe de deuxièmes stations à Toronto, Montréal, Ottawa, Winnipeg et Vancouver. C'est ainsi que naquit le réseau commercial CTV dont le nombre d'affiliés s'accrut rapidement. À peu près au même moment la câblodiffusion faisait des débuts presque inaperçus. Cette initiative privée se proposait d'amener la télévision dans les endroits que les émissions ne pouvaient atteindre et d'offrir aux régions urbaines ne recevant que Radio-Canada un choix de programmes, ce "choix" étant d'ailleurs le plus souvent américain.

La création du second réseau augmenta le nombre des heures d'émission de la télévision canadienne. Le second réseau put progressivement mettre au point des programmes qui, sinon par leur budget, du moins par leur popularité, rivalisaient favorablement avec ceux produits par Radio-Canada. Les réseaux canadiens, ne pouvant

édifices administratifs et résidentiels de grande taille jouant le rôle de boucliers et de réflecteurs des signaux directs, rendait difficile la transmission des émissions en couleur.

La câblodiffusion apparut alors comme la solution pour les villes en ce qu'elle offrait à la fois un plus grand choix d'émissions et une réception techniquement meilleure. Elle s'est développée rapidement depuis quelques années avant 1970 et est devenue, dans de nombreuses villes le principal intermédiaire pour la réception des émissions. La télévision par câble est plus utilisée au Canada que dans n'importe quel autre pays du monde.

La télévision par câble et ses conséquences ont transformé la nature de la télévision canadienne en la faisant passer d'un système à choix restreint à un système à choix multiple. Et cela s'est passé avec l'appui enthousiaste et manifeste des téléspectateurs canadiens.

CHAPITRE 3

LES DIFFICULTÉS DU SYSTÈME ACTUEL

LA CÂBLODIFFUSION

Le législateur canadien a témoigné d'une grande incertitude face au phénomène de la câblodiffusion. La CGR et le CRTC l'ont ignorée, puis, lentement reconnue, puis définie, puis ils ont tenté de lui imposer des restrictions, avant de finir par l'accepter sous la formidable pression de l'opinion publique. L'histoire de la câblodiffusion au Canada témoigne surtout de l'esprit pionnier de ses promoteurs et du triomphe de la volonté populaire en démocratie car les actes et l'influence du législateur ont souvent été rétrogrades. L'ancien ministère des Transports et la Commission des Gouverneurs de la radiodiffusion seront peut-être pardonnés car, à l'époque où ils avaient la responsabilité de la radiodiffusion, la câblodiffusion n'était encore presque rien. Aux environs des années 1960 on pouvait percevoir ses possibilités futures; en 1967 son rôle était techniquement sinon légalement clair. Pourtant l'actuelle loi sur la radiodiffusion, votée en 1968, ne s'intéresse que succinctement au rôle de la télévision par câble dans les télécommunications canadiennes.

La diffusion, à la fois la radio et la télévision ont toujours été considérées comme étant du domaine du fédéral, et cette opinion a été confirmée par les tribunaux. Même les entreprises provinciales de diffusion doivent être autorisées par le législateur fédéral en l'occurence par l'intermédiaire du CRTC. Les sociétés de télévision par câble étant autorisées à retransmettre des

émissions, leurs activités sont régies par la loi sur la radiodiffusion (voir tableau 6).

Mais est-ce que l'émission pour transmission par câble rentre vraiment dans la radiotélédiffusion? Ou pourrait soutenir que les programmes qui ne sont pas transmis par voie hertzienne ne sont pas de la radiodiffusion au sens de la loi sur la radiodiffusion. La définition de la radiodiffusion donnée par la loi gène les perfectionnements inévitables de la qualité technique des films de télévision et, à moins qu'elle ne soit modifiée elle ne peut qu'accroître les pressions tendant à faire rentrer la radiotélédiffusion dans le domaine juridique des provinces.

La qualité technique des programmes transportés par les sociétés de câblodiffusion serait considérablement améliorée si elles étaient directement reliées aux stations de télévision qu'elles relaient. À l'heure actuelle le programme doit d'abord être transmis et reçu avant d'être relayé aux abonnés du câble. Si tous les téléspectateurs d'une station au Canada étaient abonnés, resterait-il une raison valable d'envoyer les programmes par voie hertzienne? Les émetteurs font alors double emploi avec les câblodiffuseurs sans accroître le public de la station. Ils ne représentent plus qu'un moyen supplémentaire de distribution.

La question de savoir si tous les programmes transportés par une société de câblodiffusion tombe dans le domaine des compétences fédérales n'est pas résolue avec clarté par la loi sur la radiodiffusion. La juridiction dont relèvent des programmes réalisés par les sociétés de câblodiffusion elles-même, ou ceux relayés par

micro-ondes (les événements sportifs majeurs, les films etc...) doit être clairement désignée. La position du CRTC est que tous les programmes de ce type tombent sous sa juridiction, mais la juridiction fédérale sur le transport des programmes en circuit fermé est discutée par un certain nombre de provinces et d'exploitants.

Les atermoiements et les craintes fédérales sont indubitablement responsables de l'indécent et inhabituel empressement avec lequel le ministre fédéral des Communications a manifesté son désir de voir la télévision payante introduite au Canada. Il ne semble pas, ce faisant, se préoccuper beaucoup de la bonne marche de la télédiffusion ni de la volonté populaire. Il parait plutôt motivé par la peur de voir, à moins d'une intervention rapide du gouvernement fédéral, la télévision payante s'implanter sans autorisation fédérale et atteindre très rapidement un développement qui rendrait toute réglementation future difficile, voire impossible. L'Ontario a déjà autorisé une telle entreprise à Toronto mais, au moment où nous écrivons ce rapport, cette décision n'avait pas encore fait l'objet d'une décision judiciaire.

Pour ces raisons il apparaît urgent pour la télédiffusion canadienne qu'une réponse soit donnée à la question: "Dans quels cas la câblodiffusion ne relève-t-elle pas de la radiotélédiffusion? Cette clarification est importante non seulement pour la télévision par câble mais aussi pour la télévision en général.

Le système de radiotélédiffusion

Les problèmes du système de la radiotélédiffusion canadienne peuvent être envisagés d'un point de vue différent selon qu'ils intéressent

le téléspectateur, le radiodiffuseur, le câblodiffuseur ou le législateur.

1. <u>Le téléspectateur</u>

La qualité et la quantité des services offerts par la télévision à ses spectateurs varient beaucoup selon les régions du Canada. Les services offerts aux habitants des zones les plus reculées du pays sont nettement insuffisants malgré les efforts entrepris notamment les envois d'enregistrements magnétoscopiques ou les stations-relais de faible puissance. Ces régions éloignées continueront à être insuffisamment desservies tant que leur population ne se sera pas considérablement accrue ou que la réception directe par satellite ne sera pas possible; ce qui est peu probable avant une dizaine d'années. Bien que le nombre des Canadiens vivant dans ces régions soit peu élevé, leur profond isolement et le manque d'activités intellectuelles et de distractions offertes devraient leur donner droit à une priorité absolue dans l'extension du service.

Les habitants continuant leur immigration vers les villes, on enregistre une réduction régulière de la population rurale du Canada. Il est probable que d'ici dix ans, moins de 5% des Canadiens seront des ruraux ce qui signifie qu'il n'y aura plus qu'environ 325 000 postes de télévision à la campagne. Actuellement, ces spectateurs reçoivent ce qu'ils peuvent capter de la transmission directe, en général au moins une station ou un relais de Radio-Canada et un de CTV. Leur cas sert avantageusement la cause d'une amélioration qualitative et quantitative de la télévision, puisqu'après les régions éloignées, ce sont les zones rurales qui ont le moins d'activités sociales. Si on considère la télévision comme un service à la disposition du téléspectateur, c'est le facteur besoin qui dicte ces priorités.

Les deux tiers des autres foyers recevant la télévision, ceux de nos villes et des zones urbaines, sont situés dans des zones où ils peuvent ou pourront très bientôt souscrire à un système par câble et accroître ainsi le choix de leurs programmes (voir tableau 11). Il reste malgré tout plus de deux millions de maisons dans des endroits qui jusqu'à présent n'ont pas présenté un attrait commercial suffisant pour se voir offrir la câblodiffusion.

L'exploitation du marché a abouti à fournir aux grandes villes déjà les plus riches en activités les meilleurs choix en matière de télévision. Les régions du Canada où l'accroissement de la télévision serait socialement juste, celles aux besoins les plus pressants, sont les moins biens desservies. La situation des téléspectateurs francophones au Canada anglophone est analogue. Les téléspectateurs francophones au Canada anglais et les téléspectateurs anglophones au Canada français (mis à part Montréal) n'ont comme les habitants des campagnes accès qu'à un ou deux canaux.

La télévision à choix multiple est accessible à un nombre croissant de Canadiens non en raison de leurs besoins réels mais en fonction des bénéfices qu'en tirent les maisons de diffusion. L'élargissement de ce choix se confond avec l'extension de la câblodiffusion. Le câble a permis aux télévisions américaines de nous envahir et ce, au détriment de notre identité canadienne. Tous les boutons de l'adaptateur sont semblables et anonymes. Nous sommes loin de l'"âge d'or".

2. Le radiodiffuseur

Le radiotélédiffuseur avait en 1950 beaucoup plus d'espoir d'élargir son auditoire qu'aujourd'hui. Bien qu'à l'époque son public fut

plus restreint, des auditeurs de radio de plus en plus nombreux achetaient la télévision et rejoignaient le rang des téléspectateurs ce qui lui ouvrait des perspectives de développement considérables. Dans bien des régions d'ailleurs il était le seul producteur de télévision et recueillait donc cent pour cent du public. Il est vrai que ceux situés près de la frontière devaient entrer en concurrence avec les stations américaines; mais il avait alors des avantages compensatoires tels que la transmission de programmes américains bien souvent avant leur programmation américaine; il pouvait également offrir à ses téléspectateurs canadiens des informations et un point de vue strictement canadien. Même l'introduction des secondes stations canadiennes dans les années 1960 ne devait pas menacer sérieusement le public de Radio-Canada et ce, parce que l'auditoire s'accroissait rapidement. Simplement, les gens regardaient plus souvent la télévision. Les revenus s'accrurent, la qualité des programmes canadiens aussi, et les stations canadiennes s'attachèrent progressivement la plus grosse partie de l'auditoire canadien, tout en diffusant un grand nombre d'émissions américaines.

Les radiotélédiffuseurs n'attendirent pas que la couleur soit rentable pour adapter leur matériel de télédiffusion. En peu de temps cependant, leur public commença à baisser en proportion avec l'entrée en scène des nouvelles sociétés de câblodiffusion, qui assuraient aux téléspectateurs urbains une meilleure réception de la couleur. Elles introduisirent également des signaux compétitifs qui n'étaient pas disponibles jusque là. Dans un premier temps une partie de l'auditoire s'orienta vers le câble et les choix qu'il offrait. Puis

les recettes des télédiffuseurs diminuèrent avec leur public; ils perdirent encore du terrain quand les stations américaines frontalière amenées sur le marché par câble, commencèrent à les concurrencer non seulement vis-à-vis du public mais aussi pour ce qui est du marché de la publicité canadienne, essentiel au financement des émissions. La situation était particulièrement mauvaise pour les télédiffuseurs privés. Radio-Canada pouvait compter sur l'augmentation des crédits parlementaires, lui permettant de combler les manques à gagner publicitaires, d'éponger l'augmentation des coûts des émissions et de faire concurrence aux chaines américaines. Mais les télédiffuseurs privés souffraient à la fois de leur dépendance à l'égard des recettes commerciales et des pressions exercées par le CRTC pour les amener à étendre leur diffusion à un nombre toujours plus grand de canadiens; ce qui augmentait évidemment leurs coûts d'exploitation sans leur garantir pour autant des revenus permettant de les couvrir. Ces différents facteurs amenèrent les propriétaires des stations privées à économiser en réduisant leurs services locaux et à acquérir plus de programmes en coopération avec d'autres stations. Ces développements ont abouti à de grosses pertes pour les acteurs et les artistes canadiens.

Le CRTC a essayé de limiter le nombre des stations utilisant le câble en interdisant l'importation des signaux par micro-ondes si ce n'est dans les zones où même une antenne commune ne suffirait pas à une bonne réception. Le public, cependant, demandait à choisir; le CRTC ne put résister à ses pressions et fut obligé de se rendre. Pour financer leurs émissions, certains télédiffuseurs sollicitèrent l'autorisation d'utiliser la câblodiffusion. Le CRTC s'y opposa pour des motifs assez obscurs.

Alarmé par l'augmentation massive des émissions non-canadiennes importées au Canada par câble, le CRTC autorisa la création d'une troisième chaîne canadienne (GLOBAL) qui promettait beaucoup mais fit faillite en moins d'un an. Ce nouveau réseau aggrava la situation des stations canadiennes en fragmentant plus encore l'auditoire. Bien plus encore, la concurrence d'un nouveau réseau augmenta le coût des émissions pour tous les télédiffuseurs canadiens. Ceci aboutit à une réduction des dépenses dans les marchés les moins importants du Canada. Ironiquement la faillite de Global fit reculer la production indépendante au Canada et élimina un bon nombre de petits producteurs.

Les propriétaires actuels de Global se débattent toujours avec des programmes qui rappellent au CRTC son manque de prévoyance et de compréhension. Le CRTC fut probablement soulagé quand avorta un réseau semblable autorisée au Canada français. Quand celui qui avait reçu le permis essaya de le transférer à un autre télédiffuseur francophone, on lui refusa l'autorisation de la faire. En ce moment les télédiffuseurs canadiens examinent la possibilité d'autoriser la télévision payante au même titre que tout autre réseau. Elle se lancerait elle aussi dans la lutte pour la conquête du public, lequel en souscrivant en masse aux réseaux de câblovision approuve manifestement cette multiplication des choix qui lui sont offerts.

3. Le câblodiffuseur

Le câblodiffuseur des débuts insistait sur le fait que son rôle se limitait à fournir aux téléspectateurs une antenne plus élaborée; cette antenne permettait au poste de télévision de capter plus de signaux émis de plus loin. L'abonné ne faisant que payer l'emploi du câble du diffuseur. Ce dernier se refusait à toute association avec les télédiffuseurs et insistait pour rester en dehors de la production et des responsabilités qu'elle entraîne. Il n'accepta que lentement et sans enthousiasme l'idée d'être assujetti à un permis et, non sans cynisme, en vint même à accepter de produire des programmes locaux comme prix de la poursuite de ses activités. C'est l'un des rares types d'entreprises qui ne doivent pas être propriétaires de ce qu'elles vendent. Bien que le câblodiffuseur vende les programmes produits par les télédiffuseurs, lui et ses associés ont traditionnellement refusé une responsabilité financière quelconque dans la télédiffusion classique canadienne. Il aimerait accroître le nombre des programmes qu'il vend à ses abonnés en ajoutant la télévision payante à ses autres canaux; pour l'obtenir, il est prêt à payer les films qu'il présenterait à la télévision payante et même à faire bénéficier la télédiffusion classique de ses gains selon des modalités que le CRTC définirait. Bien qu'il ait considérablement élargi le menu offert aux téléspectateurs au Canada, il ne se reconnaît aucun rôle créateur; il n'est qu'un conduit, un livreur lié par contrat à ses clients, quelque 42 pour cent des maisons canadiennes ayant la télévision.

4. Le législateur

Afin de pouvoir ajouter les télécommunications à la radio et à la télévision, le CRTC a récemment vu sa compétence élargie En rapprochant les trois domaines et en les opposant souvent les uns aux autres la technologie rendait cette adjonction nécessaire.

Au Canada, la radio se compose actuellement de deux réseaux publics entièrement subventionnés, ceux de Radio-Canada AM et FM, qui ne font ni l'un ni l'autre aucune publicité, ainsi que tout un secteur privé parallèle. Les stations privées s'affrontent entre elles pour les recettes et se disputent avec Radio-Canada les faveurs du public.

La télévision quant à elle présente des caractéristiques plus complexes. Les réseaux anglais et français de Radio-Canada sont financés par l'État à 80 pour cent mais dépendent autant pour leur distribution au niveau national de réseaux de télévision privés et des câblodiffuseurs que des transmetteurs qu'ils possèdent et exploitent eux-mêmes dans quelques grandes villes. Le réseau CTV, émettant en anglais seulement, est privé et financé par la publicité. Bien qu'il soit compétitif dans presque tout le pays, il manque de capitaux pour étendre son service.

Le réseau Global fonctionne dans le Sud de l'Ontario. Des "troisièmes" stations ont récemment été autorisées à Winnipeg, Edmonton et Vancouver et la région Toronto, Hamilton compte deux

stations indépendantes. Le gouvernement de l'Ontario exploite des stations UHF à Toronto, London et Ottawa et envisage d'étendre ses réseaux éducatifs TVO à d'autres parties de la province.

Au Québec T.V.A. propose des programmes en français qui obtiennent un succès certain mais manque de ressources pour faire sérieusemen concurrence aux réseaux français de Radio-Canada. Ses programmes sont retransmis par plusieurs "deuxièmes" stations. Le gouvernement du Québec produit un programme éducatif en français relayé par micro-ondes à des réseaux de câblodiffusion. Il n'y a pas ici de troisième station comme dans le Canada anglais.

Le CRTC a fixé deux buts principaux à la télédiffusion canadienne; atteindre autant de Canadiens que possible et accroître la part des émissions canadiennes dans les programmes. Pour s'être trop concentré sur ces buts, il ne s'est pas aperçu avant la fin des années soixante des conséquences du développement rapide des réseaux de câblodiffusion, car le câble n'augmentait de façon appréciable ni l'étendue des régions couvertes ni le contenu canadien des émissions. L'importation d'un grand nombre de stations non-canadiennes dans des zones où elles n'étaient pas autorisées auparavant représente une menace pour les stations canadiennes privées. Mais quand le CRTC s'en est rendu compte, il était trop tard pour changer quoi que ce soit. Le public voulait les choix supplémentaires qu'offrait le câble et ne manifestait pas un intérêt particulier pour la question du caractère canadien du contenu ou les problèmes financiers de la télédiffusion canadienne.

Le CRTC essaya bien par la suite de protéger les stations privées canadiennes en limitant le nombre des signaux longue distance que les sociétés de câblodiffusion étaient autorisées à transmettre mais c'était un coup d'épée dans l'eau. Dans une tentative désespérée pour obtenir quelque chose pour le téléspectateur et pour les créateurs, il obligea les sociétés de câblodiffusion à produire sur place. Cependant, rares sont les câblodiffuseurs ayant une expérience de l'émission de télévision ou un désir quelconque de devenir réalisateurs. Ils préféreraient acheter et projeter de vieux films. De toute façon, il ne semble pas que leurs efforts de création locale aient été très populaires.

Le CRTC a refusé, comme le suggérait un certain nombre de sociétés de télévision, de leur permettre de posséder à la fois une télévision à diffusion classique et une société de câblodiffusion. Leur idée était d'utiliser les recettes du câble pour remplacer les profits publicitaires perdus par l'éparpillement de l'auditoire dû au câble et d'utiliser ces ressources pour garantir des emprunts. On peut, à postériori dire que cette décision du CRTC fut une erreur fatale. Aujourd'hui avec sept ans de retard le ministre fédéral des Communications propose la même solution pour tenter d'arrêter l'érosion de la télévision canadienne. Mais il est, selon toute probabilité, trop tard. Si le CRTC avait permis la double possession en 1970-1972, à une époque où il rapatriait les avoirs des sociétés de câblodiffusion appartenant à des étrangers, les sociétés de télédiffusion auraient pu financièrement l'envisager. Aujourd'hui les liens

unissant les sociétés de télédiffusion et les sociétés de câblodiffusion seraient devenus logiquement et naturellement indissociable. Bien des problèmes ultérieurs auraient été épargnés au CRTC. Il est probable que les avoirs en cause dépassent de nos jours les capacités financières des sociétés canadiennes de télédiffusion. En l'absence de cette interdépendance câble/télédiffusion, les gouvernements provinciaux se sentent libres d'accroître leur prétention à réglementer les opérations de câblodiffusion et la querelle des compétences reste sans solution.

Poussant plus loin son désir de protéger le contenu canadien du système de télédiffusion, le CRTC commença en 1975 à exiger l'abandon et le remplacement des publicités que les stations américaines diffusaient par câble au Canada; ce qui suscita la colère des stations frontalières américaines qui, on le comprend, ne sont pas désireuses de perdre les recettes que leur vaut leur auditoire canadien. Le Secrétaire d'État américain a récemment protesté auprès du ministre canadien des Affaires Extérieures, qui a d'ailleurs lui-même eu des intérêts dans la télévision, et qui aurait répondu "quelque chose sera fait". Au moment où nous écrivons, le CRTC a "momentanément suspendu" l'exigence de l'abandon de la publicité.

Le problème auquel se heurte le CRTC est que les Canadiens s'abonnent à un système de télévision qui offre un choix varié mais pas national. Le contenu canadien et l'authenticité du service se réduisent à mesure qu'il autorise un nombre croissant de stations de télévision canadiennes privés qui s'appuient sur

les recettes que leur fournit la publicité. La concurrence des émissions américaines importées par câble réduit encore les recettes.

Radio-Canada peut, bien sûr, demander une augmentation des crédits au Parlement, mais cela l'entraîne progressivement vers un système de télédiffusion entièrement financé par le gouvernement avec ce que cela comporte de problèmes particuliers, au niveau de sa crédibilité, de son contrôle, de sa liberté d'expression, problèmes dans lesquels se débattent encore de nombreux systèmes nationalisés, ceux de la France et de l'Italie notamment.

Le danger actuel le plus manifeste est de voir le développement rapide du système canadien de câblodiffusion à vaste choix avec sa dépendance des stations étrangères, étouffer progressivement la télévision canadienne du secteur privé et même peut-être "enterrer" Radio-Canada.

CHAPITRE 4

LES DIFFICULTÉS DE LA PRODUCTION TÉLÉVISÉE CANADIENNE

Le plus gros problème de la production télévisée canadienne est, bien sûr, financier.

La créativité dans les centres de production n'est pas moins essentielle. Radio-Canada a toujours été le principal réalisateur en télévision au Canada, même si dans l'ensemble il n'a pas fait autant, proportionnellement que les sociétés de télévision privées pour favoriser un climat créateur. Elle a peu fait pour supporter les artistes, les réalisateurs, les metteurs en scène de talent, étrangers à son propre personnel. Elle a au contraire fonctionné un peu comme une serre, contrôlant son ambiance interne sans se soucier de ce qui se passe au dehors.

Cette tradition de la radio de Radio-Canada a été adoptée très tôt par la télévision. D'où une augmentation rapide de son personnel de création. Alors que les budgets semblaient toujours comprimés, la télévision de Radio-Canada devenait autonome, moins efficace et moins compétitive que les créateurs et les groupes "de l'extérieur". Une part toujours plus grande, de la réalisation des programmes qualifiée de "coûts de production", passait en fait dans les coûts de fonctionnement interne.

Le pire était cependant que l'enveloppe destinée à encourager la production externe, n'augmentait pas. Cela fut vrai pendant de nombreuses années pour la production cinématographique, jusqu'à ce que le cinéma, exploitant ses propres marchés, établisse son propre monde créateur local. La production électronique n'a, quant à elle,

pas connu ce problème. À moins qu'on ne rémédie à cette situation, une renaissance de la production canadienne de télévision est impossible. Les budgets, non le talent, sont en général tenus pour responsables de l'incapacité des programmes de télévision canadiens à conquérir les marchés étrangers comme l'ont fait les programmes commerciaux anglais et même australiens. Mail il y a de bonnes raisons de croire, qu'au Canada, les capacités à produire manquent autant que le talent. "Jalna", produit à grands frais par Radio-Canada, en est un exemple type.

Aux États-Unis, les trois réseaux de télévision les plus importants ont proportionnellement fait plus pour alimenter la créativité employant un maximum de créateurs indépendants. Les réseaux américains ne produisent eux-mêmes que deux ou trois programmes (en dehors de informations); le reste provient de producteurs indépendants; il est intéressant de noter que cette situation est le résultat des directives données par la Commission fédérale américaine pour les communications.

L'injection de capitaux supplémentaires dans la programmation ne suffirait pas à rendre les productions canadiennes de télévision compétitives avec les programmes américains. Par contre, si les crédits actuellement disponibles étaient dépensés sur un marché libre plutôt qu'à l'intérieur de Radio-Canada, la qualité des personnes disponibles s'améliorerait et leur nombre irait en s'accroissant. Cela entraînerait une diminution des dépenses internes de Radio-Canada en diminuant une partie du personnel technique, administratif, comptable et dirigeant. (Voir tableau J).

Les producteurs indépendants peuvent aussi bien faire à moindre prix. Radio-Canada serait alors dépendant de la création externe mais pourrait porter sur ses programmes des jugements impartiaux. La créativité s'épanouit dans la liberté et la concurrence, qualités qui font actuellement défaut à la télévision canadienne.

La société privée CTV a, avec des ressources nettement inférieures, accompli un travail bien meilleur que Radio-Canada en attirant, faute de pouvoir faire autrement, la coproduction externe. Mais CTV seule ne peut créer un climat favorable à la créativité. Cela ne peut se produire qu'à condition que le moyen normal d'élaborer les programmes de télévision soit la libre concurrence entre producteurs, metteurs en scène et scénaristes comme c'est le cas dans la plupart des grands centres de production du monde.

Il serait bon également de diminuer les efforts consacrés aux productions régionales à vocation nationale jusqu'à ce que les grands centres, Toronto, Montréal et peut-être Vancouver, aient créé le climat favorable et développé un corps de créateurs concurrents capables de rehausser les normes de la production actuelle de la télévision canadienne. Au stade où nous en sommes, il vaudrait mieux limiter les programmes régionaux de diffusion nationale en augmentant leur qualité que de produire, comme cela se passe dans la plupart des régions, des imitations de programmes nationaux. Dix tournages de grands films dans une région vaudraient mieux qu'une centaine des programmes qu'on nous offre aujourd'hui. Les séries des télévisions américaines sont souvent tournées dans différentes régions du pays mais les acteurs et le personnel de production viennent habituellement des grands centres. Chicago, Houston et la Nouvelle-Orléans ne sont pas les centres des productions nationales américaines alors pourquoi Halifax et Winnipeg seraient eux des centres nationaux?

S'il nous semble important de discuter climat et circonstances avant de parler d'argent, c'est simplement parce qu'augmenter les ressources de la télévision canadienne n'amènera pas plus de Canadiens à regarder les programmes réalisés au Canada. Le climat dans lequel se fait la production doit préalablement changer. Mais il ne peut évoluer sans argent, beaucoup d'argent, au moins deux ou trois fois les sommes dont dispose actuellement

la production canadienne. Si la quantité et la qualité des programmes canadiens doivent augmenter, une telle augmentation budgétaire doit être accompagnée d'un plus grand souci d'efficacité. Une augmentation, de l'ordre de deux ou trois fois, des budgets des programmes accompagnée d'un changement radical de la politique de l'emploi améliorerait considérablement la télévision canadienne.

CHAPITRE 5

COÛT DU PRÉSENT SYSTÈME

Au Canada, la radio et la télévision, autrefois organisées selon des schémas semblables, sont aujourd'hui bien distinctes.

Le système de radiodiffusion existant se composant des réseaux du réseau national Radio-Canada qui puisait ses ressources de la publicité et des crédits parlementaires, et de stations privées financées uniquement par la publicité. Récemment, Radio-Canada, dont on avait peu à peu limité les bénéfices publicitaires, a changé de politique et ne propose plus du tout de publicité.

Les revenus que les stations privées de radio tirent de la publicité seront d'environ $213.6 millions en 1976, alors que ceux des stations de télévision atteindront $305 millions (Source: MacLean Hunter Research Bureau). La radio de Radio-Canada recevra environ $100 millions de crédits parlementaires. Le modèle semble être aujourd'hui bien défini avec d'une part un système entièrement financé par l'État et d'autre part un système exclusivement privé. Ils assurent ensemble les services locaux et nationaux; la part non-canadienne du contenu des émissions de radio est relativement faible. Le système a l'air de fonctionner, encore que les avis soient partagés sur la nature du service des programmes de Radio-Canada.

La télédiffusion est aussi composée d'une branche à financement mixte public et privé (les réseaux anglais et français de Radio-Canada), des stations de télévision privées, et des câblodiffuseurs. Les recettes pour 1976 sont estimées comme suit:

	(en millions de dollars)
Crédits parlementaires (Radio-Canada)	316
Publicité	305
Câble	190
TOTAL:	911

De ce total, environ $375 millions iront à la programmation de l'ensemble de la télévision canadienne. Le câble touche environ 42 pour cent (2,500,000) des foyers ayant la télévision.

En supposant qu'aucun changement de ses politiques de base n'affecte le système actuel, et que le développement économique du pays se poursuive au même rythme, la masse des recettes disponibles devrait s'établir comme suit:

1977	
Crédits parlementaires (taux de croissance moyen des 4 dernières années: 17.8%)	372.3
Publicité (y compris Radio-Canada)	329.2
Câble (Moyenne des 3 dernières années)	210.6
TOTAL:	912.1

Crédits à la programmation	420.9
(60% des crédits parlementaires plus la publicité)	

Pénétration du câble: 2,900,000 foyers (44.5%). (Moyenne des 3 dernières années du CRTC).

1978

Crédits parlementaires	438.5
Publicité (y compris Radio-Canada)	355.2
Câble	265.4
TOTAL:	1,059.1

Crédits à la programmation	476.2

Pénétration du câble 3,400,000 foyers (51.5%)

1979

Crédits parlementaires	515.6
Publicité (y compris Radio-Canada)	383.1
Câble	330.5
TOTAL:	1,229.2

Crédits à la programmation	539.2

Pénétration du câble: 4,000,000 foyers (61%)

1980

Crédits parlementaires	608.5
Publicité (y compris Radio-Canada)	412.5
Câble	407.1
TOTAL:	1,428.1

Crédits à la programmation 612.6

Pénétration du câble: 4,600,000 foyers (68.66%)

1981

Crédits parlementaires	716.6
Publicité (y compris Radio-Canada)	447.5
Câble	491.7
TOTAL:	1,655.8

Crédits à la programmation 698.4

Pénétration du câble: 5,200,000 foyers (77%)

1982

Crédits parlementaires	844.4
Publicité (y compris Radio-Canada)	447.5
Câble	585.0
TOTAL:	1,876.9

Crédits à la programmation 835.0

Pénétration du câble: 5,200,000 foyers (77%)

N.B. Après 1981, on ne prend plus en compte l'expansion du câble mais on suppose une augmentation des frais d'abonnement de 6%.

1983

Crédits parlementaires	994.7
Publicité (y compris Radio-Canada)	517.5
Câble	620.2
TOTAL:	2,132.3

Crédits à la programmation	907.3

Pénétration du câble: 5,200,000 foyers (77%)

1984

Crédits parlementaires	1,171.8
Publicité (y compris Radio-Canada)	552.5
Câble	657.4
TOTAL:	2,381.7

Crédits à la programmation	1,040.5

Pénétration du câble: 5,200,000 foyers (77%)

1985

Crédits parlementaires	1,380.4
Publicité (y compris Radio-Canada)	587.5
Câble	696.8
TOTAL:	2,664.7
Crédits à la programmation	1,180.7

Pénétration du câble: 5,200,000 foyers (77%)

1986

Crédits parlementaires	1,626.1
Publicité (y compris Radio-Canada)	622.5
Câble	736.6
TOTAL:	2,987.2
Crédits à la programmation	1,349.0

Pénétration du câble: 5,200,000 foyers (77%)

1987

Crédits parlementaires	1,915.5
Publicité (y compris Radio-Canada)	657.5
Câble	730.8
TOTAL:	3,353.6
Crédits à la programmation	1,543.6

Pénétration du câble: 5,200,000 foyers (77%)

1988

Crédits parlementaires	2,256.5
Publicité (y compris Radio-Canada)	692.5
Câble	827.7
TOTAL:	3,736.7

Crédits à la programmation 1,769.4

Pénétration du câble: 5,200,000 foyers (77%)

Les problèmes du système actuel sont faciles à cerner mais difficiles à résoudre.

1. À mesure que le choix augmente, la part canadienne dans les services proposés en anglais aux téléspectateurs diminue.

2. Les programmes canadiens en anglais attirent moins de téléspectateurs canadiens que les programmes étrangers.

3. Le réseau n'offre ni le climat ni l'argent indispensables à l'amélioration des programmes canadiens.

4. Alors que le rôle de la télévision par câble se développe dans la structure des recettes du réseau canadien, aucune partie de ses revenus ne sert à financer et à améliorer les programmes qu'elle relaie.

5. Les revenus de la publicité, principal support de la télévision privée et représentant quelque 20 pour cent du budget de la télévision de la Société Radio-Canada, se réduisent vraisemblablement au fur et à mesure de la fragmentation de l'auditoire. (Il n'a pas été tenu compte

de cette détérioration dans les chiffres cités).

6. Dans l'état actuel des choses et faute de stimulant pour étendre le câble aux régions rurales, le réseau ne sera jamais accessible à tous les Canadiens.

7. L'autorité publique a séparé les partenaires naturels qu'étaient le câble et la radiodiffusion classique, créant dans le milieu un climat néfaste.

8. Le manque de cohésion entre les différentes composantes de la télédiffusion empêche le développement normal de la technologie de ce domaine.

9. Le coût d'un réseau de télévison, même insatisfaisant, continuera à croître et l'entraînera de plus en plus vers un système où l'État sera le seul financier.

Dans les cinq prochaines années, les crédits parlementaires pour la télévision (Radio-Canada) totaliseront à peu près $2.6 milliards s'ils continuent à augmenter au rythme des dernières années. En 1981, si les installations progressent au rythme actuel, environ 75% du Canada sera branché sur le câble ce qui représente l'expansion commerciale maximale du réseau actuel (voir tableau H). Cela signifie aussi que deux millions de foyers auront un service de deuxième classe ou pire. Si le système actuel, qui n'atteint que les trois-quarts des foyers canadiens, se prolongeait au-delà de 1981, d'ici à 1988 les crédits parlementaires atteindraient presque 13 milliards de dollars, avec probablement en plus une réduction

de la proportion des Canadiens suivant des émissions canadiennes, sur un service déjà massivement dépendant de l'étranger et échappant au contrôle canadien.

Le coût du système actuel ira en s'accroissant au cours des années à venir tant pour les téléspectateurs que pour l'État. Mais l'ironie du système veut que l'augmentation des coûts s'accompagne d'une diminution de la qualité des programmes canadiens, surtout dans le secteur privé. Dans le même temps l'expansion du câble encourage les téléspectateurs canadiens à regarder plus de programmes américains au détriment des programmes canadiens. À cela s'ajoute une baisse des produits de la publicité. À son tour, faute de ressources suffisantes, la qualité des programmes canadiens accentuera sa détérioration et, avec elle, la baisse des recettes.

Les crédits parlementaires pour Radio-Canada devront alors être augmentés. À la longue, les téléspectateurs paieront toujours plus cher des programmes canadiens toujours moins populaires. Dans le cadre du système actuel, les données de ce problème ne changeront pas, non plus que les conditions dans lesquelles la production télévisée pourrait s'améliorer.

Comme nous le faisons remarquer plus haut, il y a peu de chance pour que la pénétration du câble n'excède jamais 75 pour cent des foyers canadiens recevant la télévision, ce niveau devant être atteint, au rythme de croissance actuel, vers 1981. Le quart restant ne peut espérer un élargissement de ses choix de programmes ni une amélioration du service, à moins qu'ils ne soient entièrement financés par l'État. Or, à moins d'une

révision radicale du système, les crédits consentis par l'État devront continuer à être votés au taux de progression actuel et peut-être même à un taux supérieur, si, d'ici 1981, le câble, présent dans 75 pour cent des foyers canadiens, empêche la télévision privée classique de maintenir le niveau actuel de sa programmation. À ce moment-là, les revenus tirés de la publicité diminueront non seulement pour les sociétés privées, mais aussi pour Radio-Canada.

Et comment pourrait-on chiffrer la perte éprouvée par la création artistique au Canada quand les téléspectateurs dépendront toujours plus des émissions américaines, des valeurs qu'elles défendent et de la conviction profonde que la violence est un thème payant?

Il est impensable d'envisager un tel avenir pour le Canada. L'opinion publique exigera certainement des changements, à l'image de la création en 1933, d'une radiodiffusion d'État qui transforma l'avenir de la radiodiffusion au Canada.

Nous avons un besoin urgent d'un système de télédiffusion adapté à notre époque et d'une législation sur la télédiffusion qui instituerait un service authentiquement canadien que tous les Canadiens pourraient regarder et que le pays pourrait financièrement se permettre. Nous devrions, dès à présent, œuvrer pour instituer un tel système.

CHAPITRE 6

STRUCTURE HORIZONTALE ET STRUCTURE VERTICALE

On peut dire de la télévision qu'elle a aujourd'hui une structure horizontale. Une station ou un réseau présente des programmes différents les uns après les autres, du matin au soir. Le directeur de la station essaie de présenter ses programmes en fonction des heures d'écoute du public qu'il veut attirer. Toutes les stations d'une même région s'affrontent en permanence pour s'assurer une partie de l'auditoire total.

La structure horizontale s'est développée parce que l'ensemble du service télévisé est fourni par des organismes divisés, sans coordination, et dont la seule préoccupation est d'obtenir la plus forte cote d'écoute. Dans les régions desservies par le câble, il arrive que deux stations relayées par câble présentent les mêmes émissions en même temps. Un tel double emploi peut se produire quand une station américaine relayée par un réseau de câblodiffusion transmet un programme américain qui est en même temps diffusé par un réseau canadien, ou quand les aires de diffusion de deux réseaux canadiens affiliés se chevauchent. Cela arrive aussi quand les mêmes émissions sont diffusées à la fois par une station américaine et par une station canadienne, avec un très léger décalage équivalent à un chevauchement partiel.

La programmation horizontale augmente la probabilité de voir le même programme apparaître simultanément sur plusieurs canaux du câble; il arrive aussi que des émissions appartenant au

même genre soient présentées concurremment pour mieux conquérir le public disponible. Ceci est particulièrement vrai pour les heures d'écoute des adultes.

Le système de programmation horizontal est le plus courant dans tou les pays où la télédiffusion est fondée sur la concurrence. La câblodiffusion a accru cette concurrence en multipliant le nombre de programmes à diffusion horizontale.

Le système horizontal, quand il n'a pas le profit pour base, programme en fonction de la composition moyenne de l'auditoire et, quand il repose sur le profit, en fonction de l'auditoire le plus payant. Dans ce genre de système, même avec le vaste choix permis par le convertisseur au réseau du câble, on ne diffuse, par exemple, que peu d'émissions pour enfants, cet auditoire n'étant pas considéré comme lucratif. L'auditoire à atteindre en priorité, c'est le grand public ou par exemple le public féminin, surtout urbain et aisé, car il représente plus de consommateurs, plus d'acheteurs potentiels des biens et des services vantés par la publicité. C'est pourquoi les auditoires appartenant à des minorités trouvent peu d'intérêt aux émissions qu'ils peuvent regarder, même avec les avantages d'un réseau par câble. C'est que ce ne sont pas des consommateurs intéressants. C'est aussi une des raisons pour lesquelles on trouve un si large choix d'émissions pour adultes aux heures où les enfants seraient le plus à même de regarder la télévision. Ces programmes ne sont pas nécessairement mauvais; simplement, ils ne sont pas conçus pour les enfants, qui ne se sentent pas concernés.

Il y a une certaine ironie dans le fait que le câble pourrait servir à améliorer la programmation et que n'y étant pas incitées, les sociétés de câblodiffusion ne le fassent pas. En fait, c'est la définition qu'en donnent la Loi sur la Radiodiffusion et les règlements du CRTC, qui obligent les réseaux de câble à n'être que les mécanismes de relais de ce qu'ils captent sur les ondes. Tous les désavantages déjà décrits de notre système actuel (mauvaise qualité technique, fréquentation de l'auditoire canadien, diminution du public canadien d'émissions canadiennes, limitation du choix par chevauchement ou double programmation, absence d'émissions intéressant les minorités aux heures qui leur conviennent, priorité accordée en permanence aux programmes pour adultes) découlent de cette définition.

Avec l'implantation sans cesse croissante de la télévision par câble, il est techniquement possible d'éviter plusieurs de ces défauts, à condition que les programmes soient conçus pour un système offrant un choix véritablement large. Ils ne le sont pas pour le moment et ne risquent pas de le devenir si la télédiffusion persévère dans son état actuel. Seule une transformation radicale de la télédiffusion canadienne et le développement de la programmation verticale qui suppose que les chaînes se spécialisent dans une catégorie de programmes, permettraient d'atteindre ce but.

Un service à programmation verticale, tel que nous le décrivons ci-dessous permettrait au téléspectateur de composer sa propre grille d'émissions en fonction de ce qui l'intéresse et de son horaire d'écoute. Des émissions pour enfants pourraient alors

être programmées, plus variées et plus nombreuses que dans le système horizontal, et dans un sens, plus faciles à contrôler pour les parents. Les émissions intéressant les adultes pourraient être plus aisément programmées, et à des heures plus tardives.

Toutes les émissions de toutes les catégories seraient commanditées ou achetées et produites par le système lui-même. Les programmes canadiens et étrangers de la même catégorie, seraient juxtaposés. Il n'y aurait plus besoin d'imposer un quota canadien, l'accent étant désormais mis, dans chacune des catégories, sur la qualité et l'intérêt. La publicité pourrait, si on le souhaite, être exclue à certaines heures ou sur certaines chaînes.

La télévision à programmation verticale serait planifiée et ses horaires coordonnés par un organisme indépendant. Au Canada, il faudrait distinguer la planification des horaires des programmes anglais de celles des programmes français. Pour commencer, 12 canaux pourraient être programmés verticalement. Ce chiffre a été choisi parce que tous les postes de télévision peuvent en recevoir autant sans qu'il soit nécessaire d'utiliser un convertisseur. Ce nombre a aussi été choisi parce qu'il correspond au nombre de canaux transmissibles par satellite dont on dispose dès aujourd'hui pour la distribution nationale qu'impliquerait ce genre de système.

Les possibilités se multiplieront avec l'élargissement du système et l'augmentation du nombre de canaux disponibles. On pourra

alors diffuser les mêmes programmes à des heures différentes, ou diffuser des programmes centrés sur des sujets particuliers: sports, musique, documentaires, langues étrangères, etc. Un tel système pourrait présenter l'ensemble de la production canadienne en y ajoutant presque toutes les émissions étrangères disponibles en anglais et en français, ce qui lui assurerait un immense réservoir. Toutes les émissions radio de Radio-Canada, dans les deux langues, pourraient être distribuées partout au Canada, en modulation de fréquence, moyen de distribution bien plus efficace que celui actuellement utilisé.

CHAPITRE 7

SYSTÈME PROPOSÉ

Seuls, des fonds suffisants et des services de réalisation permettant de produire suffisamment d'émissions de haute qualité, avantageusement comparables à celles des pays étrangers, en particulier des États-Unis,permettraient la mise en place d'un système de télédiffusion idéal qui saurait se mériter l'intérêt réel des téléspectateurs. Les émissions, complétées par un vaste choix puisé parmi les productions étrangères les meilleures et les plus appréciées, seraient accessibles à tous les Canadiens, dans les deux langues nationales. Elles devraient être programmées verticalement, sur au moins 12 canaux, ce qui permettrait aux téléspectateurs, quels que soient leurs goûts, de voir les émissions qui les intéressent plutôt que d'avoir sans cesse à choisir entre les diverses émissions concurrentes d'une programmation horizontale. Ce système devrait favoriser le développement de la créativité canadienne, dans tous les domaines de la réalisation et faire un usage rationnel des moyens techniques. Il devrait autant que possible, être à l'abri de toute influence des gouvernements ou des partis et, bien qu'étant régi par le pouvoir fédéral ne pas être dirigé par lui. Il devrait pouvoir se développer, tant du point de vue technique que culturel sans trahir les aspirations canadiennes.

Comme on le verra plus loin, la plupart des objectifs fixés peuvent être atteints pour un coût à peu près équivalent à ce que sera celui du système actuel. Il conviendrait toutefois de procéder à une refonte du dispositif de régie existant, ainsi qu'à la restructuration de l'ensemble du secteur et à la création d'un nouvel organisme de radiotélédiffusion.

Pour les besoins de cette analyse nous appellerons l'organisme central du nouveau système Télévision Canada et imaginerons sa mise en place vers 1980.

Vers 1983, la majorité des foyers canadiens devrait bénéficier des services de câblodiffusion de Télévision Canada, le reste étant desservi par d'autres systèmes de transmission. Dans les deux cas, les téléspectateurs bénéficieraient de 12 canaux individuels offrant, au total, plus de 200 heures d'émission par jour. Tous les canaux programmés par Télévision Canada, dans les deux langues officielles, seraient accessibles sur l'ensemble du territoire canadien. Le nouveau programme de construction desservirait les 2 millions de foyers qui ne seront vraisemblablement pas reliés au système actuel de câblodiffusion. Les zones déjà câblées auraient également accès à cette programmation.

La distribution nationale serait assurée en acheminant simultanément les programmes par le service actuel de satellite Telesat au divers centres de câblodiffusion existants et en quadrillant le reste du pays de stations de captage des signaux provenant du satellite. Ces stations seraient reliées par des

lignes-mères aux câbles de raccordement; dans certains cas, des relais convertisseurs pourraient être installés pour transmettre les 12 signaux à des téléviseurs classiques dans un rayon d'environ 50 milles. Au fur et à mesure que ces régions seraient câblées, les relais convertisseurs seraient affectés à des régions de plus en plus reculées. Le nouveau système aurait une portée sans précédent, permettant de rejoindre pratiquement tous les Canadiens.

Les Canadiens vivant suffisamment près de la frontière des États-Unis pourraient continuer à recevoir directement les émissions de ce pays. Ceux qui sont reliés à des systèmes de câble qui donnent plus de 12 canaux aux abonnés équipés de convertisseurs, pourraient disposer des 12 canaux de base auxquels s'ajouteraient, temporairement, comme à l'heure actuelle, les canaux exclusifs. Ces abonnés constateraient toutefois que la plupart des émissions américaines exclusives seraient reprises par le service de base à 12 canaux et reprogrammées dans les catégories prévues.

Pour être reliés au système, tous les Canadiens paieraient les mêmes tarifs que les abonnés actuels et ces tarifs seraient identiques à la moyenne de ceux qui sont pratiqués actuellement, soit $75.00 par an en 1976, majorés de 6% par an (voir tableau A.)

Parallèlement aux services techniques chargés d'organiser et de réaliser le câblage du territoire, il serait nécessaire de créer un organisme responsable de la programmation simultanée par catégorie, sur 12 canaux dans un premier temps, puis sur un plus grand nombre par la suite. La nouvelle priorité serait de prévoir et de faire réaliser ou d'acheter des émissions pour plus de 200 heures par jour pour alimenter simultanément les 12 canaux. Il serait nécessaire de constituer un groupe de coordination pour définir les objectifs et mettre au point les politiques sur les aspects techniques et la programmation et répartir les fonds parmi les différents groupes de planification responsables de chaque canal.

La concurrence entre les planificateurs pourrait se faire sur les budgets mais non pas au niveau du public. Chacun d'entre eux serait chargé de se procurer ou de faire réaliser des émissions, dans sa propre catégorie, et de les programmer. Il serait possible au planificateur de connaître les réactions du public à son choix, étant donné que la câblodiffusion lui permettra de savoir instantanément, et de façon continue, quelles sont les réactions d'un échantillon choisi de spectateurs. Il pourrait faire son choix parmi les réalisations du monde entier, pour compléter les émissions qu'il commande aux réalisateurs canadiens. La présentation parallèle de ces émissions et de productions étrangères de genres identiques, inciterait les réalisateurs canadiens à se dépasser. La qualité de la production ne pourrait donc que bénéficier de la programmation par catégorie et les émissions canadiennes médiocres, programmées uniquement pour satisfaire aux quotas du CRTC, devraient disparaître.

Les objectifs fixés à Télévision Canada viseraient essentiellement à développer la production canadienne sur le plan tant qualitatif que quantitatif, et veilleraient, tel qu'indiqué plus loin, à fournir de plus en plus de fonds à cette fin. Il faut s'attendre, dans un premier temps, à ce que soit diffusée une grande quantité d'émissions étrangères de bonne qualité, mais l'amélioration de la production canadienne engendrée par cette concurrence permettrait d'en diminuer la proportion, mais non le nombre lorsque de nouveaux canaux deviendraient disponibles, ce qui ouvrirait la porte à un plus grand nombre d'émissions. D'elle même, la production canadienne, dont les normes de qualité seraient supérieures, ne manquerait pas de se développer.

Les qualités de la production étrangère enrichiraient bien sûr la valeur générale du nouveau système canadien sans toutefois étouffer, comme à l'heure actuelle, les émissions d'origine canadienne. Au contraire, le nouveau système favoriserait plus vraisemblablement la réalisation d'un nombre croissant d'émissions canadiennes intéressantes pour d'autres pays et générerait des revenus importants pour le nouveau système, ses réalisateurs privés et ses artistes.

Une estimation des ressources éventuelles du nouveau système, par rapport à celles dont dispose le système actuel, permet d'en mieux évaluer le potentiel. Les fonds affectés à la programmation télévisée proviennent de crédits accordés par le Parlement à Radio-Canada et de la publicité (compte non tenu des programmes locaux

de télédistribution). Dans le chapitre 5 "Coût du présent système", nous avons estimé qu'en 1976, l'ensemble du système de télédiffusion, sans distinction de langue et de réseau (Radio-Canada et réseaux privés) pourrait disposer d'environ $375 millions. Si l'on applique aux revenus publicitaires et aux crédits du Parlement les taux moyens d'augmentation, ce montant pourrait atteindre $421 millions en 1977 et $476 millions en 1978. Par comparaison, le nouveau système pourrait générer un budget de $938 millions en 1978 et de $1.68 milliard en 1988. (Voir tableau D).

En plus de disposer de plus de fonds, le nouveau système (qui serait le seul acheteur) n'aurait à affronter aucune surenchère pour l'achat de productions étrangères, ce qui lui permettrait de s'en porter acquéreur à des prix inférieurs à ceux qui ont cours actuellement. Le prix moyen d'un épisode d'une heure distribué à l'échelle nationale était d'environ $3 000 en 1973 et de $7 000 en 1976. Pour les demi-heures, le prix est passé de $1 800 à $4 000 par épisode. Étant donné que le système achèterait pratiquement toutes les séries populaires américaines, l'importance des économies réalisables n'est pas négligeable.

Les effectifs beaucoup plus réduits de Télévision Canada (voir ci-dessous) absorberaient une bien moindre proportion des fonds disponibles. Pour 1978, Télévision Canada ne consacrerait que $43 millions à l'ensemble de son personnel, $35 millions aux frais de transmission par satellite et $118 millions à l'installation et à l'entretien des raccordements et du câblage. (Voir tableau D). Les frais de

distribution et d'administration s'élèveraient donc à $196 millions au total, soit 18.5% du budget global. Le montant prévu pour l'achat des émissions, y compris tous les coûts de production, s'élèverait à $895 millions. Dans le secteur privé du système actuel, 40% du revenu sont consacrés à la distribution et à l'administration, et ce pourcentage est encore supérieur pour Radio-Canada.

Au cours des premières années d'exploitation, le système afficherait un déficit en raison des investissements très élevés que nécessiterait le câblage de tout le pays avec de nouvelles installations et l'achat de tous les raccordements installés par les exploitants des réseaux de télédistribution déjà en place.

Vers 1982, le système aurait cependant atteint son seuil de rentabilité, compte tenu des intérêts payés sur la période de déficit entre 1978 et 1982. Vers 1983, une très grande partie du territoire canadien pourrait être câblée. Vers 1984, les crédits alloués par le Parlement pourraient être réduits à environ $300 millions et devraient diminuer à $100 millions par an vers 1987. Les chiffres du tableau D montrent un excédent accumulé de plus de $1 milliard en 1988, auquel il faudrait ajouter les intérêts encaissés sur les fonds accumulés et les revenus procurés par la vente de productions canadiennes à l'étranger.

À l'heure actuelle, l'Ontario (notamment le Sud et l'Est de cette province) reçoit la majorité des programmes canadiens. Compte non tenu des stations canadiennes reprises par la câblodiffusion, il y a, à Toronto, deux stations Radio-Canada, une station CTV, une

station Global, deux stations indépendantes et une station TVO, qui diffusent environ 123 heures par jour, ainsi que 4 stations américaines qui programment environ 90 heures. Les 123 heures canadiennes (18 en français) contiennent environ 56 heures d'émissions américaines, qui sont également diffusées au Canada par les stations américaines. Par conséquent, les 213 heures quotidiennes de programmation sont à 33.3% canadiennes (28.6% en anglais et 4.7% en français). En fait, la proportion d'émissions canadiennes est moindre étant donné que les émissions présentées après minuit, généralement de provenance étrangère, n'entrent pas dans les quotas du CRTC. Les abonnés au câble équipés d'un convertisseur disposent de 7 canaux supplémentaires, dont ceux de Radio-Canada et de CTV, qui reprennent en grande partie les émissions de base, ainsi que d'autres stations américaines, et certains canaux de service diffusant des nouvelles de presse, des rapports boursiers, des bulletins locaux et des émissions exclusives. La plupart des convertisseurs offrent jusqu'à 36 canaux dont certains sont actuellement inutilisés. La proportion d'émissions canadiennes disponibles à l'aide d'un convertisseur, est évidemment plus faible encore.

À Ottawa, la câblodiffusion offre aux téléspectateurs 6 stations locales dont 4 en anglais et 2 en français, plus des stations canadiennes d'autres villes, qui reprennent en grande partie les émissions locales, ainsi que 4 stations américaines. Les principaux système de câblodiffusion du Québec (tel que celui de Hull) offrent les émissions en circuit fermé de Radio-Québec pendant 8 heures par jour. Ottawa étant considérée comme une zone bilingue, on y

compte 106 heures quotidiennes d'émissions canadiennes (70 heures en anglais et 36 heures en français) et 72 heures d'émissions américaines câblodiffusées, soit au total 178 heures par jour, en plus du service normal de câble. Si l'on tient compte du contenu étranger dans la programmation canadienne, le pourcentage d'émissions canadiennes câblodiffusées est de 28% (18.5 en anglais et 9.5% en français).

Si l'on compare le nombre d'heures offertes à un abonné du câble dans les zones les mieux desservies au Canada, par rapport à ce dont peut disposer un téléspectateur américain, on constate que la programmation est plus fournie au Canada mais qu'il est très difficile de tirer parti du choix offert devant la concurrence que se font les diverses émissions. Un programme vertical à 12 canaux pourrait offrir un plus grand nombre d'heures, plus facilement accessibles, que la plupart des systèmes de câblodiffusion, et ces canaux répondraient à un plus vaste éventail de goûts. De plus, il serait possible de fournir des émissions d'une meilleure qualité et éliminer la médiocrité d'une grande partie des émissions actuelles.

Il serait possible de programmer 216 heures par jour sur les 12 canaux entre 7h. et 1h. du matin. Ces horaires pourraient être allongés, si nécessaire. Les émissions régionales pourraient être transmises aux stations centrales de distribution pendant les heures non programmées (entre 1h. et 7h. du matin) pour être diffusées aux autres heures.

Voici un exemple de programmation verticale nationale sur 12 canaux, dont 7 en anglais et 5 en français, et passant à 6 en anglais et 6 en français, au fur et à mesure des disponibilités de transmission par satellite. Dans les zones francophones, le canal régional anglais 8 serait remplacé par son équivalent français et la capacité du premier canal français de divertissement serait portée à une journée entière. Ceci permettrait de disposer de 7 canaux anglais et 5 canaux français dans les zones anglophones et de 6 canaux anglais et 6 canaux français dans les zones francophones, pour tout téléviseur standard à 12 canaux. Les heures d'émission du canal anglais des nouvelles et des affaires publiques seraient allongées pour transmettre les nouvelles en direct, sur tous les fuseaux horaires. Il est à noter qu'en raison de la duplication importante du système horizontal actuel, 7 canaux verticaux seraient plus que suffisants pour remplacer 12 canaux horizontaux.

Canal 2	Divertissement I	7h. à 1h.	(anglais)
Canal 3	Divertissement II	7h. à 1h.	(anglais)
Canal 4	Divertissement III	7h. à 1h.	(anglais)
Canal 5	Nouvelles et affaires publiques	6h. à 3h.	(anglais
Canal 6	Émissions culturelles	7h. à 1h.	(anglais)
Canal 7	Programmation pour les enfants	7h. à 19h.	(anglais)
	Cinéma	19h. à 1h.	(anglais)
Canal 8	Régional, éducatif, information aux consommateurs	8h. à 12h.	(anglais)
Canal 9	Régional, éducatif, information	7h. à 19h.	(français)
	Divertissement I	19h. à 1h.	(français)
Canal 10	Divertissement II	7h. à 1h.	(français)
Canal 11	Nouvelles et affaires publiques	7h. à 1h.	(français)
Canal 12	Émissions culturelles	7h. à 1h.	(français)
Canal 13	Programmation pour les enfants	7h. à 19h.	(français)
	Cinéma	19h. à 1h.	(français)

Les sports pourraient être diffusés sur l'un des canaux de divertissement ou sur un canal réservé spécialement à cet effet, lorsque de nouveaux canaux seront disponibles.

Comme on le verra plus loin, l'augmentation des possibilités de transmission par satellite permettrait de varier la répartition des émissions, tant du point de vue linguistique que sur d'autres plans. La programmation est généralement plus orientée sur l'anglais que le français, d'une part pour des raisons de population, et d'autre part parce que la proportion d'émissions étrangères est forte et que parmi ces dernières le nombre d'émissions disponibles en français est plus réduit. La disparité entre les services en anglais et en français a toujours existé au Canada, mais le nouveau système permettrait de l'amoindrir considérablement.

Selon la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme 80% des canadiens bilingues sont francophones. Les émissions en anglais, en particulier celles venant des États-Unis, sont de plus en plus suivies par les francophones. Les Canadiens anglais sont moins portés à regarder les émissions canadiennes en français, étant moins nombreux à comprendre cette langue, et ceux qui le peuvent ne sont pas toujours situés dans des régions où sont diffusées des émissions françaises. Un système offrant un très vaste choix, ainsi qu'une plus grande proportion d'émissions américaines qu'actuellement, développerait davantage le bilinguisme parmi les francophones. De leur côté, les anglophones devront cependant être motivés, sur le plan politique, économique ou culturel, pour apprendre une autre langue. L'accessibilité à une programmation française les aiderait à apprendre cette langue s'ils le désirent et leur faciliterait le contact avec le développement de la culture francophone au Canada.

À l'heure actuelle, le Québec, l'Ontario et l'Alberta sont les seules à réaliser des émissions éducatives pour la télévision, les autres provinces s'acheminent cependant dans la même direction. Au Québec, toutes ces émissions sont en français et durent environ 4 heures par jour, répétées de façon à procurer 56 heures de programmation hebdomadaire. Elles sont reprises par les compagnies de câblodiffusion du Québec, sans toutefois atteindre tous les téléspectateurs Canadiens français. Les émissions du réseau TVO, en Ontario, sont pour la plupart en anglais mais incluent toutefois des émissions quotidiennes en français; elles sont diffusées par les stations des régions de Toronto, London et Ottawa et certaines sont câblodiffusées.

Certaines des émissions TVO ne sont pas de provenance canadienne et sont achetées au U.S. Public Broadcasting Authority ainsi qu'à des tiers. Elles seraient probablement incluses dans le contenu normal d'une programmation verticale. La mise en place d'un service de télévision nationale très diversifié modifierait probablement le genre des émissions éducatives réalisées actuellement par les provinces canadiennes. Ces émissions deviendraient vraisemblablement plus spécifiquement régionales et plus pédagogiques. La diffusion dans toutes les provinces d'émissions réalisées par chacune d'entre elles favoriserait l'éveil d'une conscience nationale et serait un facteur de promotion et de renforcement du fédéralisme.

La capacité maximale de 12 canaux d'un système de diffusion par satellite limiterait quelque peu la programmation verticale au Canada au cours de ses premières années d'application.

Bien que pouvant prendre en charge l'ensemble des 12 canaux de programmation nationale ce système ne permettrait pas une diffusion particulière pour chaque fuseau horaire. La diffusion nationale actuelle des programmes est répartie sur les divers fuseaux horaires par retard magnétoscopique à partir de la région Est. Comme pis-aller, il serait possible d'alimenter le système de diffusion par satellite sur la base de l'heure de l'Est. Par rapport aux heures locales, les émissions seraient donc d'une heure en retard dans les provinces atlantiques et d'une heure en avance dans la zone centrale. Pour les régions des Rocheuses et du Pacifique la diffusion serait retardée par magnétoscopie, aux points de réception au sol ou de distribution. (Un système analogue est déjà utilisé aux États-Unis).

Les nouveaux satellites actuellement prévus par Télésat entreront en service vers 1983; ils offriront une capacité accrue, seront mieux conçus pour relayer les émissions télévisées, et leur coût sera légèrement moindre.

Ces nouveaux satellites permettant, par exemple, de relayer 16 canaux, il sera possible de choisir, au sol, 12 canaux qui seront acheminés dans une zone donnée, et de faire varier la proportion entre les canaux anglais et français, selon les zones, sans utiliser de convertisseur. Avec un convertisseur, les 16 canaux seront disponibles. Il est également à prévoir que l'adoption généralisée de la câblodiffusion au Canada incitera les constructeurs à intégrer un convertisseur aux téléviseurs. De tels récepteurs

sont déjà fabriqués au Canada. Cependant, dans la plupart des régions du pays, 12 canaux bien utilisés apporteront une telle amélioration quantitative et qualitative des émissions, et poseront un tel défi aux réalisateurs, que 12 canaux suffiront amplement pour les quelques années à venir. Au fur et à mesure de leur disponibilité, les nouveaux canaux seront affectés à de nouvelles programmations. Ils pourront de toutes façons, être utilisés pour répartir sur une plus large base le contenu des 12 canaux et reprendre les émissions selon des programmes différents, offrant une souplesse encore accrue aux téléspectateurs, pour un coût à peine supérieur. Ces nouveaux canaux permettront également de simplifier le problème posé par les fuseaux horaires qui, au Canada, avec les provinces atlantiques et Terre-Neuve en plus, sont au nombre de 5 contre 3 aux États-Unis. Les heures inutilisées pour la diffusion pourraient être affectées à l'acheminement d'un nombre sans cesse croissant des émissions régionales à Télévision Canada qui les retransmettra sur le réseau national, au profit du pays tout entier.

CHAPITRE 8

STRUCTURE DU NOUVEAU SYSTÈME CANADIEN DE TÉLÉDIFFUSION

Le nouveau système se composerait de trois organes principaux: l'un appartenant au secteur public et financé par lui, serait chargé de l'élaboration des programmes et s'appellerait Télévision Canada; le deuxième, appelé Gestion Télévision Canada et géré par le secteur privé, fournirait les services techniques et les services de production nécessaires à la réalisation des émissions, et assurerait un service de câblodiffusion national; le troisième, et sous bien des aspects le plus important, regrouperait les créateurs, les auteurs, les artistes, les concepteurs, les acteurs, les chanteurs, les producteurs, les réalisateurs, les journalistes, les assistants et les modélistes qui constituent ce monde de travailleurs indépendants sur lequel s'appuie la télévision canadienne.

Télévision Canada serait un organisme relativement petit, dont les effectifs ne dépasseraient pas 1 000 personnes, et qui assurerait la coordination, la planification et la programmation.

Le personnel serait recruté parmi les télédiffuseurs tels que Radio-Canada, les réseaux privés et les sociétés de câblodiffusion. Tous seraient regroupés sour la bannière de Télévision Canada qui deviendrait le seul organisme national de télédiffusion du pays. Ses structures ne seraient cependant pas différentes de celles des réseaux ordinaires.

Une nouvelle société privée, Gestion Télévision Canada, serait constituée; elle aurait pour objet de fournir les installations nécessaires à la production des émissions ainsi qu'à la pose et à l'entretien des raccordements et du câblage, dont elle ne serait toutefois pas propriétaire; elle se chargerait également de la vente du temps publicitaire sur le nouveau réseau, selon les normes de Télévision Canada.

Des organismes de production seraient rapidement formés pour fournir les émissions à Télévision Canada. Ce grand nombre de petites entreprises privées permettrait d'améliorer la qualité des émissions fournies, comme dans les autres grands pays producteurs. Les fonds disponibles étant supérieurs et les frais généraux moins élevés, la partie créatrice pourrait se développer davantage et serait prospère.

Les objectifs immédiats de Télévision Canada seraient d'établir et de mettre en place la programmation sur 12 canaux pour la distribuer ensuite dans toutes les parties du pays, et de superviser l'installation et l'entretien des raccordements dans chaque foyer canadien. Le système à 12 canaux imposerait une augmentation considérable du nombre des émissions d'origine canadienne ce qui provoquerait, en retour, une utilisation des installations et du personnel de production d'autant plus rationnelle qu'elle serait le fait d'entreprises privées, soucieuses de satisfaire leur clientèle et de réaliser des profits.

La clientèle de Gestion Télévision Canada serait composée de Télévision Canada, des maisons de production télévisée, des producteurs et des réalisateurs qui auraient besoin des installations, et des téléspectateurs dont les récepteurs seraient reliés au réseau de câblodiffusion géré et entretenu par Gestion Télévision Canada.

Les recettes nécessaires à l'exploitation de Télévision Canada proviendraient des abonnements, de la publicité et, provisoirement, de crédits parlementaires. De plus, d'autres revenus pourraient être tirés de la vente croissante d'émissions canadiennes à l'étranger ainsi que de la propriété des raccordements installés chez chaque abonné, puisque ces installations et le réseau qui les relie pourront probablement être utilisés pour différents services autres que la câblodiffusion d'émissions, moyennant des redevances ou des loyers.

Sur la base des sommes actuellement allouées à Radio Canada, le maintien des crédits parlementaires serait essentiel au cours des premières années pour assumer le coût élevé des investissements nécessaires à l'installation de la câblodiffusion dans chaque foyer canadien. Malgré tout, dès le début, et ce facteur est d'une importance vitale, le système permettrait d'affecter à la réalisation des émissions environ le triple du montant actuel.

Après la période préliminaire de câblage (avant 1982) les crédits parlementaires pourraient être sensiblement réduits. Environ $2.6 milliards seraient nécessaires au cours de la période d'installation, soit l'équivalent des crédits qui seraient

normalement alloués à Radio-Canada pendant la même période, dans le système actuel. Par la suite, les exigences annuelles seraient de l'ordre de $300 millions et baisseraient au fur et à mesure que d'autres recettes deviendraient disponibles. Si les crédits alloués par le Parlement à Radio-Canada continuent d'être versés au rythme actuel, ils s'élèveront à environ $12.5 milliards entre 1977 et 1982 et à environ $10 milliards entre 1982 et 1988. (Voir chapitre 5).

Le tableau E indique la progression du câblage au Canada ainsi que la provenance et l'affectation des fonds nécessaires. Le coût global pour le gouvernement, de 1977 à 1988, serait bien inférieur aux chiffres indiqués plus haut. Malgré tout, les revenus pouvant être affectés à la production ou l'achat d'émissions seraient supérieurs à ce que permettrait le système actuel qui ne sera jamais un système très diversifié, étroitement contrôlé et accessible à tous les Canadiens.

Les crédits parlementaires devront être maintenus pour assurer les services de radio de Radio-Canada, à raison de $100 millions par an, sur la base des chiffres de 1977; cependant, ce montant pourrait vraisemblablement être réduit si ces émissions étaient transmises comme sous-produit du système de câblodiffusion de Télévision Canada qui les transmettra à meilleur compte, sur une base plus vaste qu'actuellement. Les avantages techniques sont évidents puisque les émissions auraient la qualité FM et pourraient être acheminées, si nécessaire, en stéréophonie.

Il est proposé que Télévision Canada soit propriétaire des raccordements et des lignes-mères reliant les abonnés. Télévision Canada achèterait les installations existantes aux sociétés actuelles de câblodiffusion et financerait la pose des nouvelles installations, qui serait effectuée par Gestion Télévision Canada. La propriété des raccordements des abonnés par un organisme public national serait un facteur à considérer dans le cadre des accords futurs, éventuellement conclus entre les provinces et le pouvoir fédéral. (Le ministre fédéral des Communications a proposé un accord au Manitoba en novembre 1976. (Voir Annexe B). Le CRTC examine les aspects juridiques de cette décision qui, actuellement, va à l'encontre de sa politique). Jusqu'à nouvel ordre les services Télésat ont été largement financés par des fonds fédéraux; leur utilisation pour la distribution directe des programmes au Canada générerait des recettes qui permettraient la mise au point de satellites de deuxième génération.

Le nouveau système offrirait également des avantages distincts aux provinces désirant fournir des services de diffusion spécialisés à leurs habitants. Un système de distribution nationale, tel que Télévision Canada serait le moyen le plus pratique d'atteindre tous les habitants d'une région ou de plusieurs régions, grâce à la transmission par satellite.

CHAPITRE 9

TÉLÉVISION CANADA

Télévision Canada comporterait, d'une part, un conseil assurant la coordination et l'établissement des politiques et, d'autre part, une équipe chargée de la diffusion des émissions télévisées en français. Différentes approches peuvent être envisagées pour la nomination des membres du conseil de direction, à l'intérieur de certains critères: la compétence des membres de ce conseil; l'aptitude du conseil à exercer effectivement son mandat; sa représentativité des points de vue régionaux, provinciaux, culturels et linguistiques; l'existence de relations spéciales entre Télévision Canada, Gestion Télévision Canada et les services de création; et enfin le rôle et les responsabilités du Parlement. Le conseil relèverait du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Communications. Il serait responsable des politiques, de la fixation des objectifs, de la recherche et du financement pour ce service de diffusion, offert dans les deux langues, ainsi que des aspects techniques de la distribution. Son travail et celui du personnel porteraient essentiellement sur la planification, l'évaluation et l'établissement de contrats plutôt que sur la réalisation ou l'exécution des décisions. Le personnel devrait être choisi en fonction de sa compétence technique, de son expérience et de ses réalisations antérieurs.

Une division de planification et de programmation pourrait être chargée du choix des émissions et de leur achat auprès de producteurs canadiens ou étrangers. Les mêmes opérations seraient

menées tant pour l'anglais que pour le français et les deux groupes linguistiques seraient subdivisés selon la programmation correspondant à chaque canal. On devrait trouver dans la plupart des catégories aussi bien du personnel régional que national.

La division finances et comptabilité serait chargée du recouvrement et de la distribution de toutes les recettes. Un groupe d'ingénierie serait chargé de la planification de tous les besoins techniques et des liaisons avec les organismes extérieurs qui y pourvoiraient. Une division juridique serait chargée de l'établissement des contrats et de l'achat ainsi que de la vente d'émissions et de services. Une division de la circulation s'occuperait de la préparation et de l'exécution de la transmission des programmes. L'ensemble de ces services disposerait d'un personnel de liaison, de vente des émissions, de recherche et de relations publiques.

Les effectifs permanents s'élèveraient approximativement à 960 personnes, tel qu'indiqué plus loin. Le personnel de création et de soutien travaillant actuellement pour Radio-Canada et les réseaux privés serait employé, comme pigistes, par les producteurs et les entreprises de production passant des contrats avec Télévision Canada pour la réalisation d'émissions canadiennes. Télévision Canada elle-même ne posséderait ni studio, ni matériel de production. Ces installations seraient prises en charge au départ par Gestion Télévision Canada, tel qu'indiqué dans le chapitre suivant.

Télévision Canada tirerait ses recettes des abonnements et de la publicité, tout en continuant de bénéficier des crédits parlementaires pendant les 5 à 6 premières années, après quoi ces derniers seraient progressivement supprimés. Le tarif des abonnements serait approximativement celui que paient actuellement les abonnés au câble ($75.00 par an en 1976) sous réserve d'une hausse de 6% par an. La progression des crédits parlementaires serait basée sur le taux moyen d'augmentation des crédits alloués à Radio-Canada, au cours des dernières années, jusqu'en 1982. Par la suite, tel qu'indiqué dans le tableau D, les besoins iraient en diminuant et ces crédits pourraient devenir inutiles devant l'apparition d'autres sources de revenus telles que la vente d'émissions canadiennes et la progression des revenus publicitaires.

Même en projetant les chiffres actuels, la publicité jouerait un rôle proportionnellement moindre dans le financement de Télévision Canada qu'elle ne le fait dans le système en place, étant donné l'importance que prendraient les revenus procurés par les abonnements. Cependant le système diversifié de télédiffusion offrirait de nouveaux avantages aux annonceurs en leur ouvrant des canaux supplémentaires et en leur assurant un auditoire plus important et mieux défini.

Il est vraisemblable qu'un service intégralement canadien, tel que Télévision Canada, permettrait de rapatrier la plus grande partie des fonds consacrés à la publicité sur les stations de télévisions américaines proches de la frontière et dont les émissions ne seraient plus acheminées par le service canadien.

Les téléspectateurs canadiens installés dans ces régions pourraient continuer de recevoir les stations américaines mais n'y verraient pas grand avantage puisque la plupart des émissions des réseaux américains seraient intégrées aux programmes canadiens.

TÉLÉVISION CANADA

CONSEIL (coordination et politique)

Président du conseil (personnel)	1
Vice-président du conseil (personnel)	1
Chef de la programmation (personnel)	2
Chef de Gestion Télévision Canada	1
Représentants du ministère des Communications	2
Conseiller financier (personnel)	1
Conseiller en ingénierie (personnel)	1
Représentants du secteur public	6
Total	15

TÉLÉVISION CANADA

Personnel

Président du conseil et personnel	10
Vice-président du conseil et personnel	10
Conseiller financier et personnel	15
Conseiller en ingénierie et personnel	15
Liaison nationale et internationale	10
Recherche et relations publiques	50
Division planification et programmation:	
Anglais	100
Français	100
Anglais régional	150
Français régional	50
Circulation	50

Achat et vente des émissions		25
Services juridiques et comptables		140
Administration et bureaux		200
	Total	925

Coûts

Salaires:	$22 millions
Frais:	$18 millions
Total:	$40 millions

CHAPITRE 10

GESTION TÉLÉVISION CANADA

Gestion Télévision Canada serait constituée à partir des installations actuelles de la Société de Radio-Canada et d'autres sociétés de télédiffusion privées, ainsi que des compagnies existantes de câblodiffusion (à l'exception des raccordements qui appartiendraient à Télévision Canada). La nouvelle Société étant appelée à une existence permanente, les organismes existants ne devraient pas rester insensibles à la fusion projetée. Parmi les moyens de parvenir à une plate-forme de négociations équitable, relevons celui qui tient compte des valeurs immobilières brutes propres à chaque organisation, telles que rapportées au CRTC. Les relevés disponibles les plus récents, ceux de l'année 1975-76, attribuent aux sociétés de télédiffusion privées une valeur de $182 millions et évaluent l'équipement des compagnies de câblodiffusion à $358 millions (voir tableau 1). Les chiffres relatifs à la Société Radio-Canada ne sont pas présentés d'une façon qui permette facilement les comparaisons, mais il est à noter qu'il y a aujourd'hui 28 stations émettrices appartenant à cette Société et gérées par elle, en regard de 74 stations privées, et par conséquent une estimation brute de $150 millions serait justifiée. Ainsi, la nouvelle compagnie disposerait d'avoirs bruts de l'ordre de $690 millions, chiffre qui pourrait être retenu pour évaluer, par la suite, le taux de participation individuel au capital.

Certains membres de l'industrie de la télédiffusion pourraient, à l'occasion de cette réorganisation, retirer leur épingle du jeu, si tel était leur souhait. Les recettes (de l'ordre de $396.6 millions) provenant de l'acquisition par Télévision Canada du réseau de câbles de raccordement et de lignes-mères existants permettraient à la nouvelle compagnie de dédommager les exploitants actuels qui se désisteraient, assainissant ainsi les bases économiques de l'actionnariat. À supposer qu'aucun désistement ne se produise, la Société Radio-Canada détiendrait environ 22 pour cent des actions de la nouvelle société, dans laquelle la participation du secteur public serait donc de cet ordre; elle pourrait, par convention, être portée à un maximum de 30%.

Gestion Télévision Canada fournirait les moyens de production, les services techniques, l'installation et l'entretien des réseaux de câbles de raccordement et de lignes-mères, et agirait à titre de représentant commercial de Télévision Canada pour la publicité. À Gestion Télévision Canada incomberait également la tâche de fournir le personnel qualifié pour assurer les différents services dans les domaines délimités par Télévision Canada. Gestion Télévision Canada devrait veiller également à fournir des moyens de production modernes et efficaces. Une coopération étroite et permanente entre Télévision Canada et Gestion Télévision Canada devrait permettre à cette dernière de mener à bien ces tâches selon un programme préétabli.

Gestion Télévision Canada garderait toute latitude de proposer ses services à d'autres clients. Parallèlement, rien ne saurait empêcher un actionnaire, qu'il vienne de la télédiffusion ou de la câblodiffusion, de mettre sur pied sa propre firme de production ou de participer, d'une manière ou d'une autre, à la réalisation de programmes pour la télévision; et d'aucuns, parmi les réalisateurs les plus expérimentés du pays, n'y manqueront pas, se plaçant ainsi sur un même pied d'égalité que les autres réalisateurs.

Qu'est-ce qui inciterait les membres actuels de l'industrie de la télévision à rejoindre les rangs d'une telle société? L'exploitant de stations de télédiffusion verrait d'un bon œil la réalisation de ce projet, sachant pertinemment que son entreprise est à la longue menacée par la généralisation de la câblodiffusion; à défaut d'une politique d'étroite collaboration avec les tenants de la câblodiffusion, il verrait donc son public s'effriter et ses gains péricliter.

Radio-Canada donnerait son aval, compte tenu de son rôle historique au service du peuple canadien et son souhait de ne pas rester en marge d'un système national de télévision répondant aux exigences du présent. Il serait d'ailleurs impossible d'envisager la création d'un tel système sans la refonte totale du système actuel et sans tenir compte du rôle que Radio-Canada y joue.

L'exploitant de câblodiffusion, quant à lui, serait tenté de briser le carcan qui le confine à un milieu d'où l'élément canadien

disparaît peu à peu.

Ces modifications, pour ne pas dire ces bouleversements, qui affecteront les prérogatives et les types de rapports établis entre les pionniers de la télévision au Canada, ne sauraient, en aucune manière, rester sans contrepartie pour les intéressés. C'est ainsi que les perspectives de bénéfices pour la période 1977-88, consignées dans le tableau E, sont édifiantes à ce sujet et tendent à prouver que les actionnaires de la nouvelle société n'auraient pas à regretter leur précédent statut.

Le rapport annuel du CRTC pour 1975-76, qui fournit un aperçu des activités de l'industrie de la télévision privée en 1975, par comparaison à 1974 (voir tableau 1), précise que les bénéfices, avant imposition, de la télédiffusion ont atteint $39 millions en 1975 (contre $23 millions en 1974), et que ceux de la câblodiffusion se sont élevés à $30 millions en 1975 (contre $27 millions en 1974). Ainsi, en 1975, les secteurs de la télédiffusion et de la câblodiffusion réunis ont réalisé des bénéfices, avant imposition, de l'ordre de $69 millions (contre $50 millions en 1974).

Les bénéfices escomptés, avant imposition, de Gestion Télévision Canada devraient atteindre $80.6 millions en 1978, et s'élever à $151.2 millions en 1988. La perspective de cette courbe ascendante de bénéfices n'est que le reflet de l'activité projetée de Télévision Canada, qui assurerait une couverture totale du pays, impossible à obtenir par la

câblodiffusion actuelle. Une telle couverture aurait forcément pour corollaire un accroissement des sources de revenus, et des budgets sensiblement plus consistants permettant la réalisation de programmes canadiens de grande qualité.

Pour peu qu'elle soit mieux gérée et qu'on en fasse un meilleur usage, l'actuelle industrie de programmes pour la télévision verrait son rendement nettement amélioré. Gestion Télévision Canada, se propose précisément de jouer ce rôle, dans l'intérêt même des propriétaires de l'industrie en question. Par ailleurs, l'accroissement prévisible de la production pourrait favoriser l'émulation au niveau de la réalisation des programmes, stimulant même le développement au Canada d'un monde, marginal mais non dépourvu de créativité, de collaborateurs occasionnels.

CHAPITRE 11

CRÉATION DE TÉLÉVISION CANADA

Une population entièrement et systématiquement desservie par câbles, voilà qui pourrait représenter une source de revenus supplémentaires dans le cas où, dans un proche avenir vraisemblablement, ce réseau de câbles servirait à la transmission de messages autres que ceux produits par la télévision. Cette possibilité intéresserait à coup sûr les autorités des provinces et certains organismes privés, sans parler des sociétés provinciales de télécommunication. Il n'en reste pas moins qu'à l'issue de la principale phase d'installation de câbles, en 1983, le Canada disposerait, pour la première fois, d'un réseau couvrant l'ensemble du territoire national.

Des canaux d'émission supplémentaires peuvent être intégrés au réseau, sur la base d'un prix de revient qui s'élèvera, en 1978, à $80 millions par canal. Ce coût sera réduit à partir de 1983, lorsque seront opérationnels les satellites Télésat de la seconde génération d'ores et déjà à l'étude. Le gouvernement fédéral devrait se féliciter de cet usage inespéré d'intérêt national de Télésat qui, sans cela, ne tiendrait pas ses promesses sur le plan de la rentabilité et ses promoteurs pourraient être accusés d'avoir gaspillé les deniers publics.

Le nouveau système pourrait instituer un département indépendant chargé de l'information, à l'instar des "Independent Television News"

de Grande-Bretagne, qui assurerait la diffusion des informations internationales dans les deux langues nationales, tout en améliorant la qualité de la couverture des événements locaux à travers tout le pays. La diffusion des informations télévisées simultanément en anglais et en français sur toute l'étendue du territoire national mettrait davantage en relief le développement biculturel canadien. D'autre part, la présence simultanée de journalistes d'expression anglaise et française dans toutes les régions du pays devrait promouvoir une meilleure compréhension mutuelle au niveau national.

Il est également très important de noter que grâce aux recettes escomptées d'une part, et à une politique favorisant le développement d'une expression culturelle spontanée et indépendante dans les grands domaines de production d'autre part, le Canada pourrait enfin se lancer dans la réalisation courante de programmes d'excellente facture, répondant aux critères des meilleures productions internationales; l'exception d'autrefois deviendrait, demain, la règle.

Les "canaux réservés" de la télévision payante devraient également être intégrés au système national envisagé plutôt que de demeurer l'apanage d'entreprises privées indépendantes, pour l'excellente raison que toute l'infrastructure de la câblodiffusion appartiendrait à Télévision Canada qui, seule, rendrait possible la diffusion, à l'échelle nationale, des programmes de ces "canaux réservés".

Une plus large diffusion réduirait, ainsi, les tarifs d'abonnement. L'activité principale de la télévision payante étant axée sur la diffusion de longs métrages récents, un agencement plus rationnel de ces derniers serait possible: une fois projetés en première vision dans les circuits de cinémas, ces films seraient diffusés sur les "canaux réservés", avant d'être commercialisés sur le réseau ordinaire de la télévision. La qualité des images en serait améliorée, dans la mesure où un réseau à couverture nationale pourrait avoir recours à l'emploi de pellicules de 35mm, voire de ruban quadruplex, alors que la plupart des entreprises de télévision payante se contentent de copies répondant rarement aux normes techniques de qualité. Les bénéfices réalisés pourraient servir à acheter des exclusivités telles que des rencontres sportive qui seraient insérées dans la programmation réservée aux abonnés.

L'existence de Télévision Canada permettrait de simplifier la réglementation de la télédiffusion, relevant du gouvernement fédéral rendre caduques les formalités actuelles imposées pour l'obtention d'un permis de télédiffusion, et éliminer de l'industrie de la télévision les inconvénients d'une organisation complexe, disparate et qui manque souvent de coordination. La classification, l'analyse des détails à caractère commercial, la réglementation ainsi que l'établissement de statistiques s'en trouveraient simplifiés. Sur un autre plan, le législateur, n'ayant plus à se soumettre à la contrainte fastidieuse de l'étude ou de l'audition d'une multitude

de rapports fort complexes, accorderait une plus grande attention à des problèmes tels que la teneur des programmes diffusés, les réactions du public, la répartition des heures d'émission selon les différentes catégories de programmes disponibles, en un mot, de jouer un rôle plus déterminant, tout ce que le CRTC ne peut pas se permettre dans les circonstances présentes en raison de la complexité de l'actuelle réglementation.

Si, comme l'a suggéré le ministre des Communications, le CRTC se trouvait déchargé de sa responsabilité de régir le domaine de la radiotélédiffusion, il s'établirait un lien plus direct avec le Parlement, par le biais du ministère des Communications. Bien sûr, il est risqué de laisser les moyens d'information de masse à la merci de la politique, mais ce risque est encore préférable à la prodigieuse indifférence du Parlement vis-à-vis de la radiotélédiffusion, indifférence ayant caractérisé toute la dernière décennie. C'est cette absence d'intérêt qui a notamment permis les différentes interprétations de la loi sur la radiodiffusion par le CRTC, Radio-Canada, les exploitants de radiotélédiffusion privée et les exploitants de câblodiffusion, pour aboutir en définitive à un système incohérent, le système actuel, et son cortège de problèmes. On en est arrivé à la situation présente en raison de l'incapacité, dont ont fait preuve les différentes composantes du secteur de la télévision, à prévoir justement ces problèmes et à les prévenir.

À l'avenir, une plus grande rigueur dans la planification des ressources, une meilleure évaluation des objectifs à atteindre, ainsi que l'adaptation des aspirations régionales, culturelles et nationales à la technologie et aux exigences économiques devraient permettre le développement au Canada d'une télévision saine et prospère, caractérisée par sa créativité et son esprit d'émulation.

CHAPITRE 12

INCIDENCES POLITIQUES

Les institutions culturelles se développent sur la toile de fond des institutions politiques. La Loi sur la radiodiffusion de 1967-68 (refondue) définit une politique de radiotélédiffusion pour le Canada, institue le CRTC chargé de délivrer les permis nécessaires et de réglementer le système de radiotélédiffusion et attribue à Radio-Canada la responsabilité d'assurer un service de radiotélédiffusion tel que défini dans la politique de radiotélédiffusion. Bien qu'aucune mention particulière n'y soit faite de la câblodiffusion, le CRTC, en fait, réglemente également ce secteur de l'industrie de la télévision, dans la mesure où l'exploitation de leurs récepteurs requiert l'obtention préalable d'un permis délivré par le CRTC. Par la force des choses, la câblodiffusion fait donc partie intégrante du système de radiotélédiffusion.

La présente étude tend à démontrer que le système actuel n'est plus déterminé par la politique établie en vue de concrétiser les dispositions de la loi.

La loi devrait être modifiée et mieux refléter les options des Canadiens dans le domaine de la radiotélédiffusion, le contingentement harmonieux de ses services, ainsi que la réglementation.

Il est évident que les Canadiens bénéficient de plus en plus de

systèmes différents de diffusion. La loi ne rend pas compte d'une telle hétérogénéité. Bien que la Loi sur la radiodiffusion spécifie que la juridiction fédérale est prééminente en matière de radiotélédiffusion, le système qui s'est développé semble ouvrir grandes les portes à une participation provinciale. Une approche rationnelle devrait permettre d'adapter la réalité aux progrès techniques.

De toute évidence, un nombre croissant de Canadiens n'hésiteraient pas à appuyer un projet modifiant le système actuel. Si la tendance actuelle se confirme, une majorité de Canadiens bénéficieront, dès 1978, d'un système dont les grandes lignes auront du mal à rappeler les dispositions de la loi, d'autant plus que les services seront fournis le plus souvent par des exploitants dont le rôle n'y est même pas pris en considération. Qui plus est, ces exploitants, dans l'exercice même de leurs activités, ont recours à des procédés techniques qui semblent échapper à l'autorité de la loi, pour relever plutôt de la compétence provinciale.

En novembre 1976, le ministre des Communications, l'Honorable Jeanne Sauvé, devait saisir la Chambre des Communes d'un projet d'accord entre le gouvernement fédéral et la province du Manitoba; ce document pourrait servir de base pour la signature de conventions similaires avec les autres provinces (voir annexe B). L'accord prévu avec le Manitoba réserve à la province la tâche d'implanter des installations de télécommunication devant servir à la

transmission d'émissions câblodiffusées, et attribue à l'autorité fédérale la responsabilité du contenu de ces émissions.

Une fois le projet approuvé par les deux parties, le Manitoba accordera la priorité à la construction et à l'utilisation de matériels de diffusion en vue de câbler la province, alors que le matériel diffusé, y compris la télévision payante, sera fourni par des exploitants dûment agréés par les autorités fédérales. Sous ces conditions, un programme de télévision, même s'il n'est pas transmis par la voie d'ondes hertziennes, constitue une émission "télédiffusée".

Si le ministre réussissait à conclure des conventions similaires avec les autres provinces, la voie de la révision de la loi serait ouverte. Le ministre semble croire que cette question revêt une certaine urgence. Si tant est qu'un système nouveau et rationnel de télédiffusion doit être mis sur pied au Canada, c'est le moment ou jamais de discuter du système qui répondrait le mieux aux exigences canadiennes.

Toutes ces considérations s'inscrivent en filigrane dans le contexte du fédéralisme canadien. L'arrivée au pouvoir, au Québec, d'un gouvernement intimement convaincu qu'un Québec meilleur n'est possible qu'en dehors de toute fédération rend urgente, pour tous ceux qui ne partagent pas ce point de vue, la nécessité de façonner les instruments d'une meilleure compréhension et de la tolérance, permettant d'apprécier les deux cultures principales caractérisant le Canada. Un système différent de télédiffusion, régi par un

organisme non moins canadien, serait mieux à même de promouvoir un service d'intérêt public des plus actuels.

L'évolution du système de télédiffusion canadien actuel aboutissant à la création de Télévision Canada pourrait ne pas se dérouler selon le processus de transformation décrit dans ces pages. Si l'esprit du projet de convention entre le gouvernement fédéral et les organismes de télécommunication du Manitoba devait présider à tout développement ultérieur en la matière, il est certain que le gros des suggestions de la présente étude serait pris en considération. Moins le gouvernement fédéral sera financièrement sollicité dans le but de câbler le pays, et plus les autorités provinciales encourageront les investissements dans ce secteur. Mais la détermination du système de diffusion, relevant de la compétence du gouvernement fédéral, donnerait l'occasion d'examiner dans ses détails le système actuel, et de déterminer si son extension à l'ensemble du pays serait souhaitable, ou s'il ne vaudrait pas mieux lui substituer un autre système, présumé introduire une certaine amélioration, plus d'efficacité, et plus de souplesse.

Il sied mal de ne se préoccuper que de l'influence de la télévision sur les Canadiens, qu'on veuille mettre l'accent sur des problèmes tels que la violence, l'absence de programmes consacrés aux minorités, l'identité canadienne, la perfection ou la commodité. Un système ne peut pas contrôler des émissions qu'il ne choisit

pas et dont il n'est pas à l'origine.

Nous pourrions apporter de légères modifications sans changer de système, si ce système répondait effectivement aux attentes des Canadiens et rendait justice à la mosaîque culturelle composant la trame de la réalité canadienne.

ANNEXE A

Tableau A: Télévision Canada

Recettes approximatives des abonnements de 1978 à 1988

		Nombre d'abonnés		Recettes		
Année	Recettes annuelles approx. par abonné* (en dollars)	à la fin de l'année précédente (en milliers)	nouveaux abonnés au cours de l'année (en milliers)	des abonnements au début de l'année (en milliers de dollars)	des nouveaux abonnements (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
1976	75.00					
1977	79.50					
1978	84.27	2,900	500	244,400	21,100	265,500
1979	89.33	3,400	600	303,700	26,800	330,500
1980	94.69	4,000	600	378,800	28,400	407,200
1981	100.36	4,600	600	461,700	30,100	491,800
1982	106.38	5,200	600	553,200	31,900	585,100
1983	112.76	5,800	600	654,000	33,800	687,800
1984	119.52	6,400	600	764,900	35,900	800,800
1985	126.69	7,000	500	886,800	31,700	918,500
1986	134.29	7,500	150	1,007,200	10,100	1,017,300
1987	142.35	7,650	150	1,089,000	10,700	1,099,700
1988	150.89	7,800	150	1,176,900	11,300	1,188,200

* Calculées en supposant une hausse de 6% par an.

Tableau B: Télévision Canada

Frais d'entretien approximatifs

de 1977 à 1978

Année	Frais par abonné* (en dollars)	Nombre d'abonnés au début de l'année (en milliers)	Total (en milliers de dollars)	Bénéfice (10%) (en milliers de dollars)	Total bénéfices compris (en milliers de dollars)
1978	13.48	2,900	39,100	3,900	43,000
1979	14.29	3,400	48,600	4,900	53,500
1980	15.15	4,000	60,600	6,100	66,700
1981	16.06	4,600	73,900	7,400	81,300
1982	17.02	5,200	88,500	8,900	97,400
1983	18.05	5,800	104,700	10,500	115,200
1984	19.13	6,400	122,400	12,200	134,600
1985	20.28	7,000	142,000	14,200	156,200
1986	21.50	7,500	161,300	16,100	177,400
1987	22.79	7,650	174,300	17,400	191,700
1988	24.16	7,800	188,400	18,800	207,200

* Calculés en supposant une hausse de 6% par an.

Tableau C: Télévision Canada

Frais d'immobilisation projetés

Année	Nbre projeté de foyers reliés* — Au cours de l'année (en milliers)	Nbre projeté de foyers reliés* — À la fin de l'année (en milliers)	Frais d'immobilisation** — Par foyer relié (en dollars)	Frais d'immobilisation** — Total par an (en milliers de dollars)	Frais d'immobilisation** — Cumulatif (en milliers de dollars)
					321,600***
					396,600
			À la fin de 1977		
1978	500	3,400	150	75,000	471,600
1979	600	4,000	200	120,000	591,600
1980	400		200	80,000	
	200		250	50,000	
	600	4,600		130,000	721,600
1981	600	5,200	250	150,000	871,600
1982	200		250	50,000	
	400		300	120,000	
	600	5,800		170,000	1,041,600
1983	600	6,400	300	180,000	1,221,600
1984	600	7,000	300	180,000	1,401,600
1985	500	7,500	300	150,000	1,551,600
1986	150	7,650	300	45,000	1,596,600
1987	150	7,800	300	45,000	1,641,600
1988	150	7,950	300	45,000	1,686,600

* Calculé en supposant une hausse de 20% par an jusqu'à ce que le nombre de foyers atteigne 8 000 000, puis une augmentation de 150 000 foyers par an.

** En tenant compte des lignes-mères et la diminution des abonnements.

*** Les frais à la fin de 1977 sont compris dans les chiffres de 1978 au tableau intitulé "Projection d'autofinancement".

Tableau D: Télévision Canada

Projection d'autofinancement
de 1978 à 1988

FRAIS

Année	Diffusion nationale* (en milliers de dollars)	Diffusion locale: Immobilisation** (en milliers de dollars)	Diffusion locale: Entretien (en milliers de dollars)	Émission et administration (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
1977		396,600	(valeur des diminutions d'abonnements et des raccordements)		
1978	35,000	471,600	43,000	938,100	1,487,700
1979	35,000	120,000	53,500	994,400	1,202,900
1980	35,000	130,000	66,700	1,054,100	1,285,800
1981	35,000	150,000	81,300	1,117,300	1,383,600
1982	40,000	170,000	97,400	1,184,300	1,491,700
1983	40,000	180,000	115,200	1,255,400	1,590,600
1984	40,000	180,000	134,600	1,331,000	1,685,600
1985	40,000	150,000	156,200	1,410,900	1,757,100
1986	45,000	45,000	177,400	1,495,600	1,763,000
1987	45,000	45,000	191,700	1,585,400	1,867,100
1988	45,000	45,000	207,200	1,680,500	1,977,700
	470,000	1,686,600	1,357,800	14,932,000	18,446,400

* Service fourni par Telesat Canada.

** En tenant compte des lignes-mères et la diminution des abonnements; les frais à la fin de 1977 sont compris dans les chiffres de 1978.

*** Intérêts de 10% par an sur le déficit moyen.

RECETTES

ouscrip-tions (en milliers de dollars)	Publicité (en milliers de dollars)	Affectations budgétaires de l'État (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)	Excédent (déficit) Par an (en milliers de dollars)	Intérêts*** (en milliers de dollars)	Cumulatif (en milliers de dollars)
265,500	355,200	438,500	1,059,200	(428,500)	21,000	(449,500)
330,500	383,100	515,600	1,229,200	26,300	20,000	(443,200)
407,200	412,500	608,500	1,428,200	142,400	15,000	(315,800)
491,800	447,500	716,600	1,655,900	272,300	2,000	(43,500)
585,100	482,500	844,400	1,912,000	420,300		376,800
687,800	517,500	994,700	2,200,000	609,400		986,200
800,800	552,500	330,000	1,683,300	(2,300)		983,900
918,500	587,500	300,000	1,806,000	43,000		1,026,900
,017,300	622,500	200,000	1,839,800	76,800		1,103,700
,099,700	657,500	100,000	1,857,200	(9,900)		1,093,800
,188,200	692,500	100,000	1,980,700	3,000		1,096,800
,003,100	6,040,000	5,148,300	18,651,500	1,152,800	57,000	

Tableau E: Gestion Télévision Canada

Bénéfices nets d'exploitation

Année	Diffusion locale		Passage d'émissions commerciales**		Total
	Aménagement* (en milliers de dollars)	Entretien* (en milliers de dollars)	Représen-tation (en milliers de dollars)	Instal-lations*** (en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
1978	7,500	3,900	24,900	44,300	80,600
1979	12,000	4,900	26,800	47,000	90,700
1980	13,000	6,100	28,900	49,800	97,800
1981	15,000	7,400	31,300	52,800	106,500
1982	17,000	8,900	33,800	56,000	115,700
1983	18,000	10,500	36,200	59,300	124,000
1984	18,000	12,200	38,700	62,900	131,800
1985	15,000	14,200	41,100	66,700	137,000
1986	4,500	16,100	43,600	70,700	134.900
1987	4,500	17,400	46,000	74,900	142,800
1988	4,500	18,800	48,500	79,400	151,200

* 10% des frais sont à la charge de Télévision Canada.
** 7% des recettes publicitaires sont versés à Télévision Canada.
*** Voir le tableau F.

Tableau E: Gestion Télévision Canada

Calcul des bénéfices nets réalisés sur la location d'installations

Année	Frais d'émission et de diffusion à la charge de TV Canada* (en milliers de dollars)	Frais de location d'instal-lations** (en milliers de dollars)	Bénéfices nets réalisés sur la location d'instal-lations*** (en milliers de dollars)
1978	895,700	295,600	44,300
1979	949,400	313,300	47,000
1980	1,006.400	332,100	49,800
1981	1,066,800	352,000	52,800
1982	1,130,800	373,200	56,000
1983	1,198,600	395,500	59,300
1984	1,270,500	419,300	62,900
1985	1,346,700	444,400	66,700
1986	1,427,500	471,100	70,700
1987	1,513,200	499,400	74,900
1988	1,604,000	529,300	79,400

* Calculés en supposant une hausse de 6% par an.
** Ces frais représentent 33% des frais d'émission et de diffusion.
*** 15% des frais de location d'installations, d'après la répartition suivante des recettes:

	%
Recettes	100
Frais d'émission	
directs	50
indirects	13
	63
Frais d'administration	22
	85
Bénéfices nets d'exploitation	15

Tableau F

Extrait de la LOI SUR LA RADIODIFFUSION 1967-68

«radiodiffusion» désigne toute radiocommunication dans laquelle les émissions sont destinées à être captées directement par le public en général;

«réseau» comprend toute exploitation à laquelle participent deux ou plusieurs entreprises de radiodiffusion et où le contrôle de l'ensemble ou d'une partie des émissions ou des programmes d'émissions de toute entreprise de radiodiffusion participant à l'exploitation est délégué à un exploitant de réseau;

«Société» désigne la Société Radio-Canada établie par la Partie III;

«titulaire d'une licence» ou «titulaire» désigne une personne autorisée par une licence du Conseil à faire exploiter une entreprise de radiodiffusion. 1967-68, c. 25, art. 3.

Politique de la radiodiffusion pour le Canada

3. Il est, par les présentes, déclaré

a) que les entreprises de radiodiffusion au Canada font usage de fréquences qui sont du domaine public et que de telles entreprises constituent un système unique, ci-après appelé le système de la radiodiffusion canadienne, comprenant des secteurs public et privé;

b) que le système de la radiodiffusion canadienne devrait être possédé et contrôlé effectivement par des Canadiens de façon à sauvegarder, enrichir et raffermir la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;

c) que toutes les personnes autorisées à faire exploiter des entreprises de radiodiffusion sont responsables des émissions qu'elles diffusent, mais que le droit à la liberté d'expression et le droit des personnes de capter les émissions, sous la seule réserve des lois et règlements généralement applicables, est incontesté;

d) que la programmation offerte par le système de la radiodiffusion canadienne devrait être variée et compréhensive et qu'elle devrait fournir la possibilité raisonnable et équilibrée d'exprimer des vues différentes sur des sujets qui préoccupent le public et que la programmation de chaque radiodiffuseur devrait être de haute qualité et utiliser principalement des ressources canadiennes créatrices et autres;

e) que tous les Canadiens ont droit à un service de radiodiffusion dans les langues anglaise et française, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles;

f) qu'il y aurait lieu d'assurer, par l'intermédiaire d'une corporation établie par le Parlement à cet effet, un service national de radiodiffusion dont la teneur et la nature soient principalement canadiennes;

g) que le service national de radiodiffusion devrait

(i) être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertisse des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers, et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation,

(ii) être étendu à toutes les régions du Canada, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles,

(iii) être de langue anglaise et de langue française, répondre aux besoins particuliers des diverses régions et contribuer activement à la fourniture et à l'échange d'informations et de divertissements d'ordre culturel et régional, et

(iv) contribuer au développement de l'unité nationale et exprimer constamment la réalité canadienne;

h) que, lorsqu'un conflit survient entre les objectifs du service national de radiodiffusion et les intérêts du secteur privé du système de la radiodiffusion canadienne, il soit résolu dans l'intérêt public mais qu'une importance primordiale soit accordée aux objectifs du service national de radiodiffusion;

i) que le système de la radiodiffusion canadienne devrait être doté d'un équipement de radiodiffusion éducative; et

j) que la réglementation et la surveillance du système de la radiodiffusion canadienne devraient être souples et aisément adaptables aux progrès scientifiques ou techniques;

et que la meilleure façon d'atteindre les objectifs de la politique de la radiodiffusion pour le Canada énoncée au présent article consiste à confier la réglementation et la surveillance du système de la radiodiffusion canadienne à un seul organisme public autonome. 1967-68, c. 25, art. 2.

Tableau G: La câblodiffusion au Canada

STATISTIQUES PAR ABONNÉS ET PAR PROVINCE
au 31 août 1974

Province	Abonnés	Foyers						
		Câble		Territoire desservi		Province[2]		
			Abonnés / Câble		Câble / Territoire desservi		Territoire desservi / Province	Systèmes autorisés[1]
	Total	Total	pourcentage	Total	pourcentage	Total	pourcentage	Total
ntario	1,230,393	1,775,940	69	1,885,652	94	2,540,000	74	121
ébec	514,091	605,170	85	639,759	95	749,000	85	68
olombie-Britannique[3]	466,963	1,057,487	44	1,166,955	91	1,764,000	66	141
lberta	173,375	349,198	50	357,980	98	519,000	69	20
uvelle-Écosse	100,740	172,861	58	179,353	96	311,000	58	6
nitoba	45,361	79,342	57	89,397	89	222,000	40	21
ouveau-Brunswick	18,611	30,755	61	31,925	96	169,000	19	14
askatchewan	10 253	13,080	78	15,325	85	273,000	6	4
rre-Neuve	310	310	100	480	65	125,000	-	1
le-du-Prince-Édouard	-	-	-	-	-	30,000	-	2
otal	2,560,037	4,084,143	63	4,366,826	94	6,703,000*	65	398

éparé par la Direction générale de l'exploitation de la radiodiffusion d'après rapport annuel du CRTC (4 août 1976)

Système ayant obtenu une licence au 31 août 1975; les chiffres indiquent les systèmes.
Statistique Canada (catalogue numéro 64 202).
olombie Britannique incluant les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon.

: Chiffres négligeables
Nota: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Extrait du rapport annuel 1975 - 1976 du CRTC

Tableau I: La câblodiffusion au Canada

Tableau H

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'INDUSTRIE DE LA DIFFUSION DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION PRIVÉES POUR L'ANNÉE 1975 (AVEC DES DONNÉES COMPARATIVES POUR L'ANNÉE 1974)*

	$ Millions								Pourcentage des recettes totales							
	Télévision		Radio		Câble		Total		Télévision		Radio		Câble		Total	
	1975	1974	1975	1974	1975	1974	1975	1974	1975	1974	1975	1974	1975	1974	1975	1974
Total, recettes d'exploitation	228	194	209	183	161	133	598	510	100	100	100	100	100	100	100	100
Dépenses																
Émission	93	89	59	50	6	5	158	144	41	46	28	27	4	4	26	28
Services techniques	20	18	9	8	35	27	64	53	9	9	4	4	22	20	11	10
Ventes	22	20	43	39	8	7	73	66	9	10	21	21	5	5	12	13
Administration	41	34	59	49	37	27	137	110	18	18	28	28	23	20	23	22
Amortissement	11	11	6	6	33	29	50	46	5	5	3	3	20	20	8	9
Intérêts	5	4	5	4	14	11	24	19	3	2	2	2	8	8	4	4
Autres dépenses (revenus)	(3)	(5)	(2)	(2)	(2)	—	(7)	(7)	(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	—	(1)	(1)
Total	189	171	179	154	131	106	499	431	83	88	85	.84	81	80	83	85
Revenu avant impôts sur le revenu	39	23	30	29	30	27	99	79	17	12	15	16	19	20	17	15
Provision pour impôts sur le revenu	24	18	13	13	15	13	52	44	11	10	7	7	9	10	9	8
Revenu après impôts sur le revenu	15	5	17	16	15	14	47	35	6	2	8	9	10	10	8	7
Immobilisations brutes utilisées	182	157	105	99	358	320	645	576								
Nombre total des employés	5,226	5,052	7,568	7,330	4,155	3,764	16,949	16,146								

*Préparé par la Direction générale de l'exploitation de la radiodiffusion.

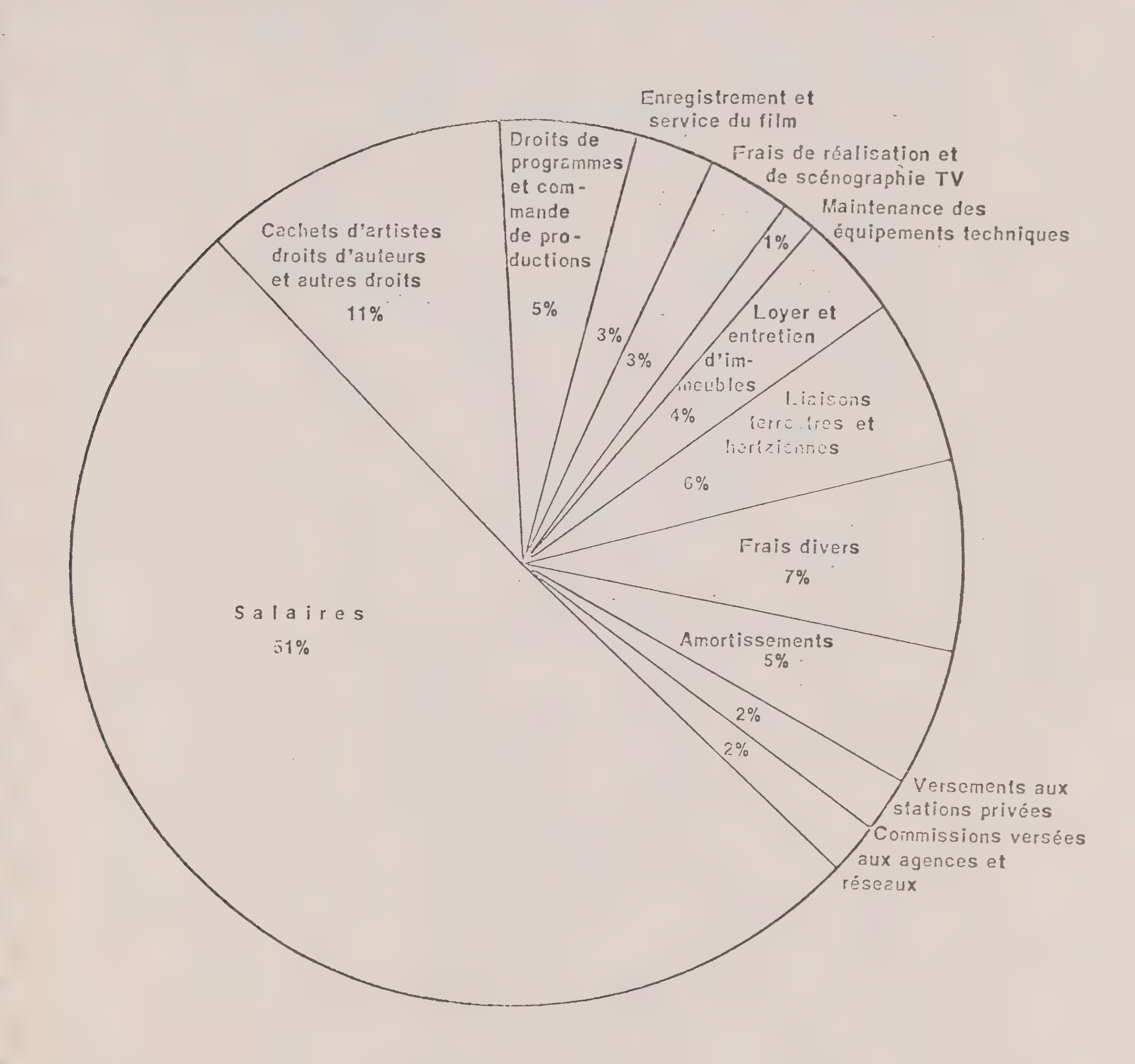
Extrait du rapport annuel 1975 - 1976 du CRTC.

Tableau I

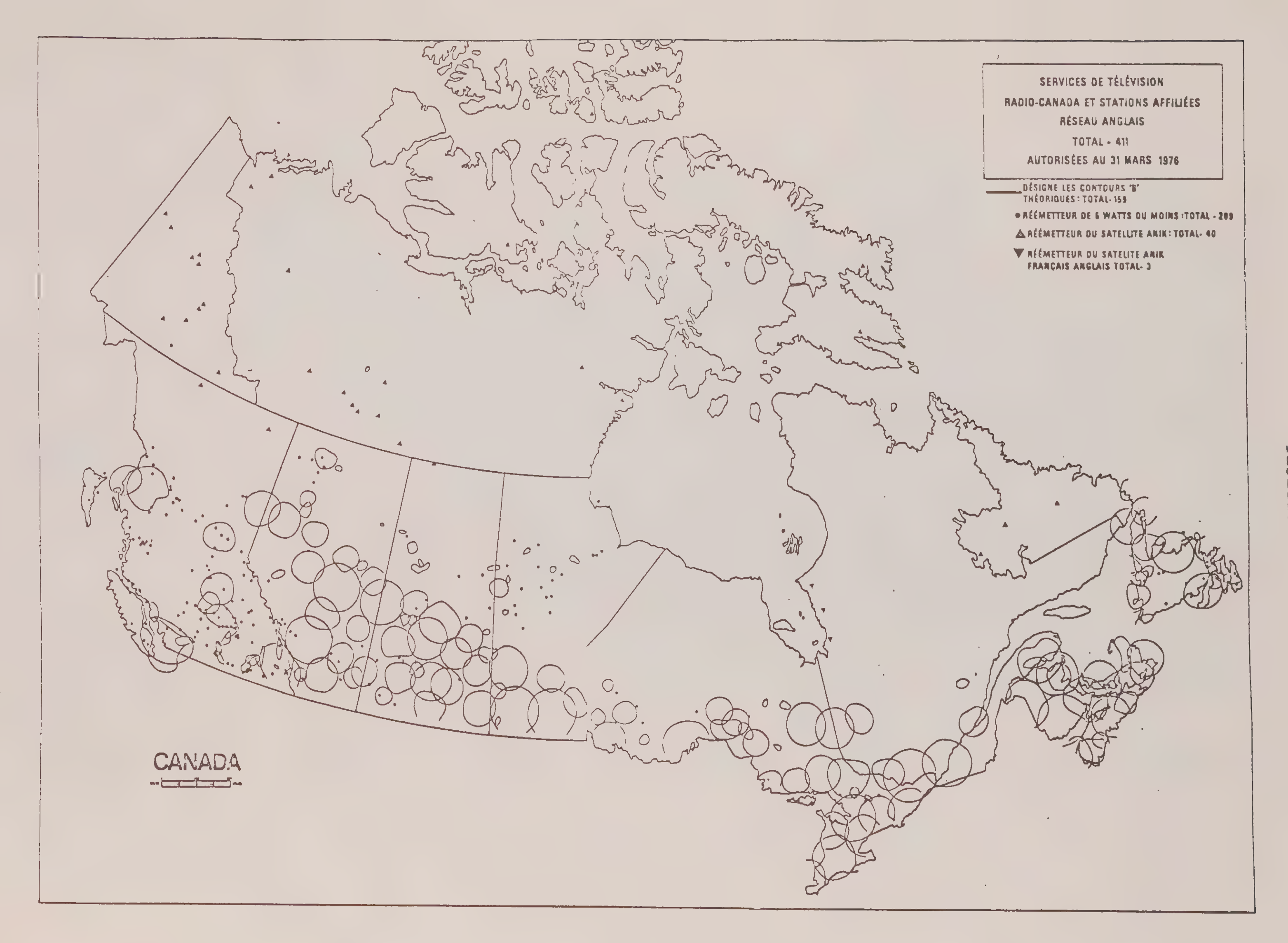
Frais d'exploitation de la Société Radio-Canada pour la télévision et la radio

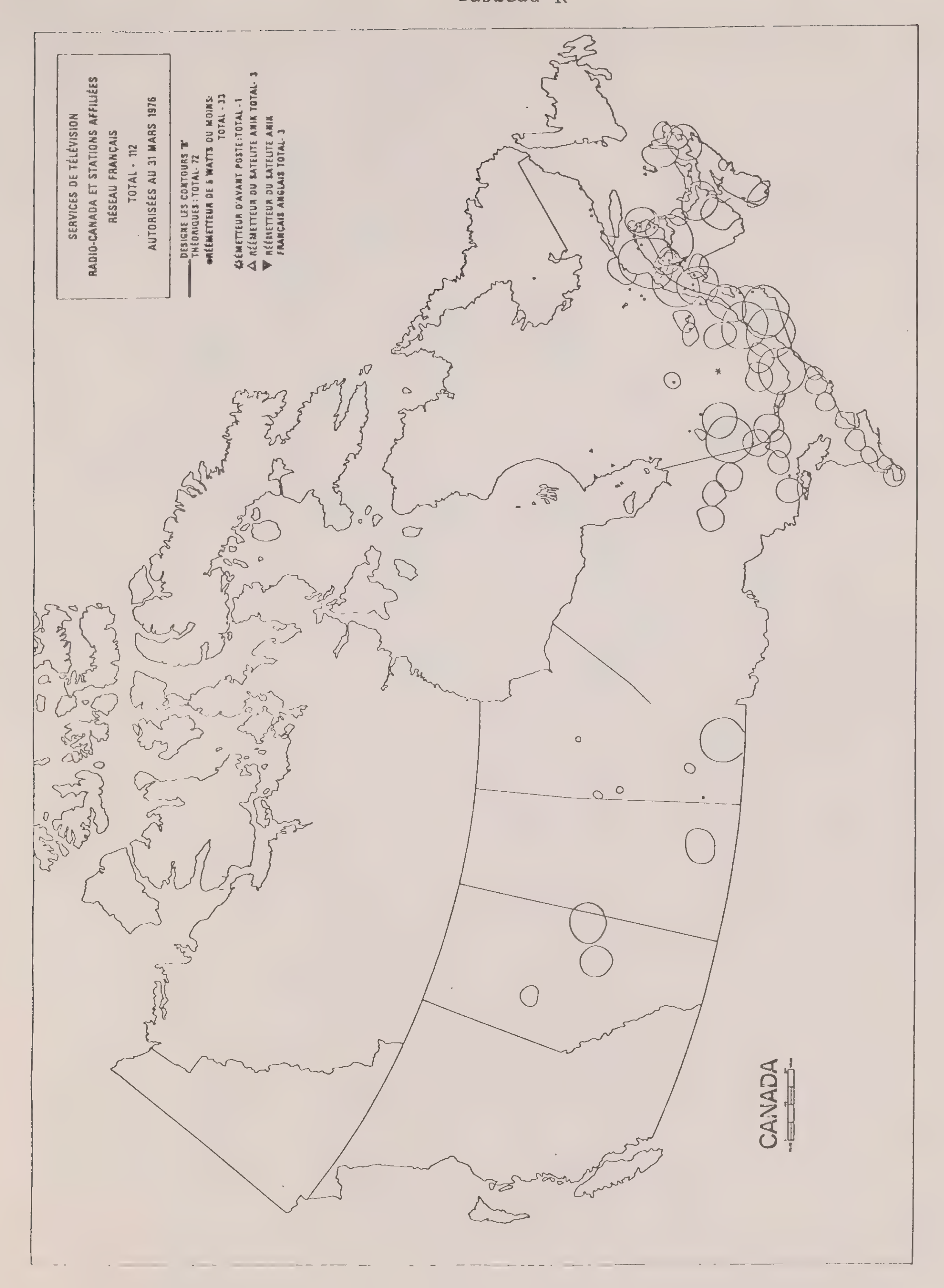
Rapport annuel 1975 - 1976 de Radio-Canada

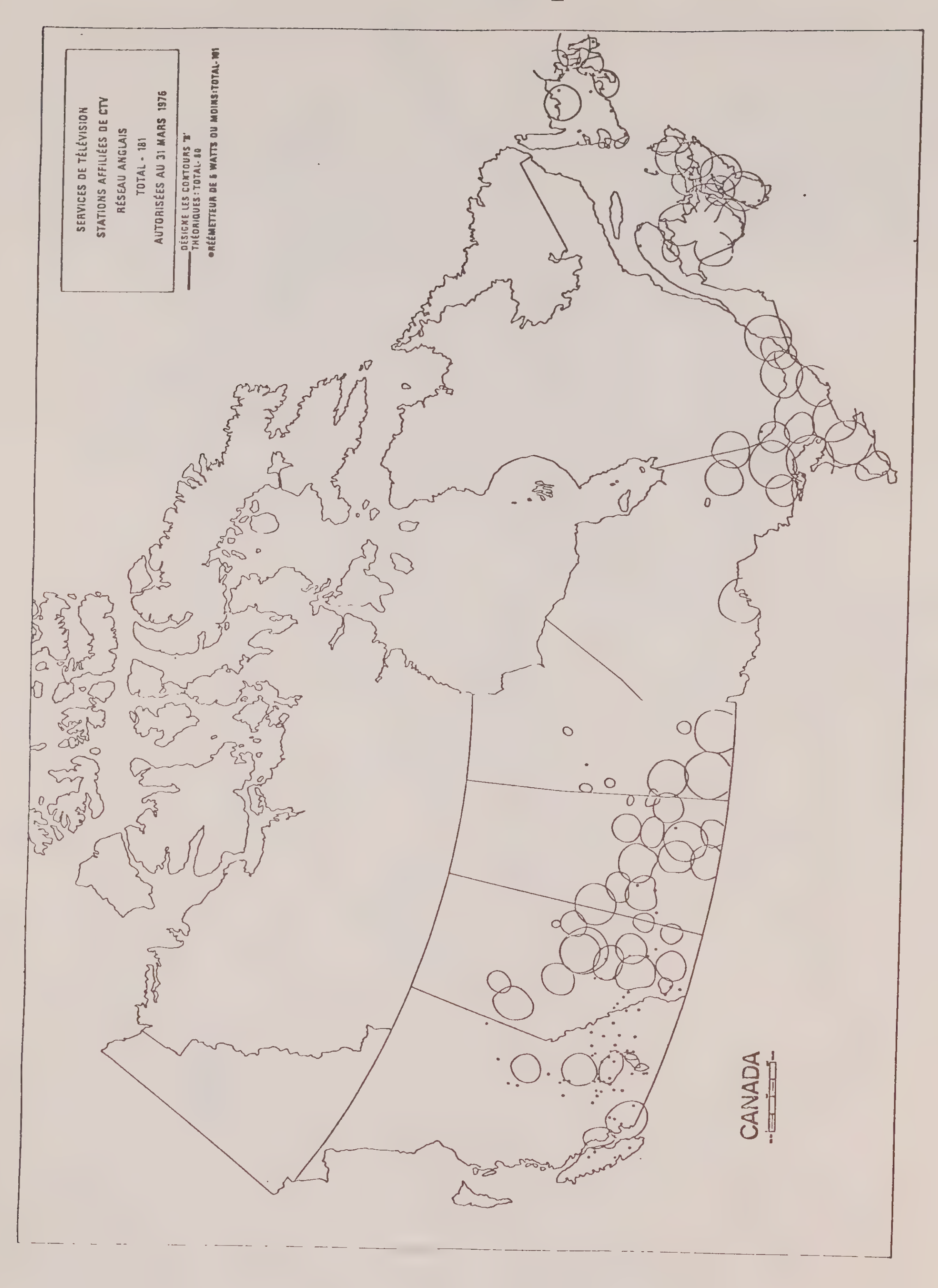
entilation des frais bruts d'exploitation — Année terminée le 31 mars 1976



Note: Les Jeux olympiques d'été 1976 sont exclus.


SERVICES DE TÉLÉVISION
RADIO-CANADA ET STATIONS AFFILIÉES
RÉSEAU ANGLAIS
TOTAL - 411
AUTORISÉES AU 31 MARS 1976
DÉSIGNE LES CONTOURS "B" THÉORIQUES: TOTAL-159
RÉÉMETTEUR DE 5 WATTS OU MOINS: TOTAL - 209
RÉÉMETTEUR DU SATELLITE ANIK: TOTAL- 40
RÉÉMETTEUR DU SATELLITE ANIK FRANÇAIS ANGLAIS TOTAL- 3
CANADA


SERVICES DE TÉLÉVISION
RADIO-CANADA ET STATIONS AFFILIÉES
RÉSEAU FRANÇAIS
TOTAL - 112
AUTORISÉES AU 31 MARS 1976
DÉSIGNE LES CONTOURS "B" THÉORIQUES : TOTAL - 72
RÉÉMETTEUR DE 5 WATTS OU MOINS: TOTAL - 33
ÉMETTEUR D'AVANT POSTE : TOTAL - 1
RÉÉMETTEUR DU SATELLITE ANIK TOTAL - 3
RÉÉMETTEUR DU SATELLITE ANIK FRANÇAIS ANGLAIS TOTAL - 3
CANADA



Rapport annuel 1975 - 1976 du CRTC

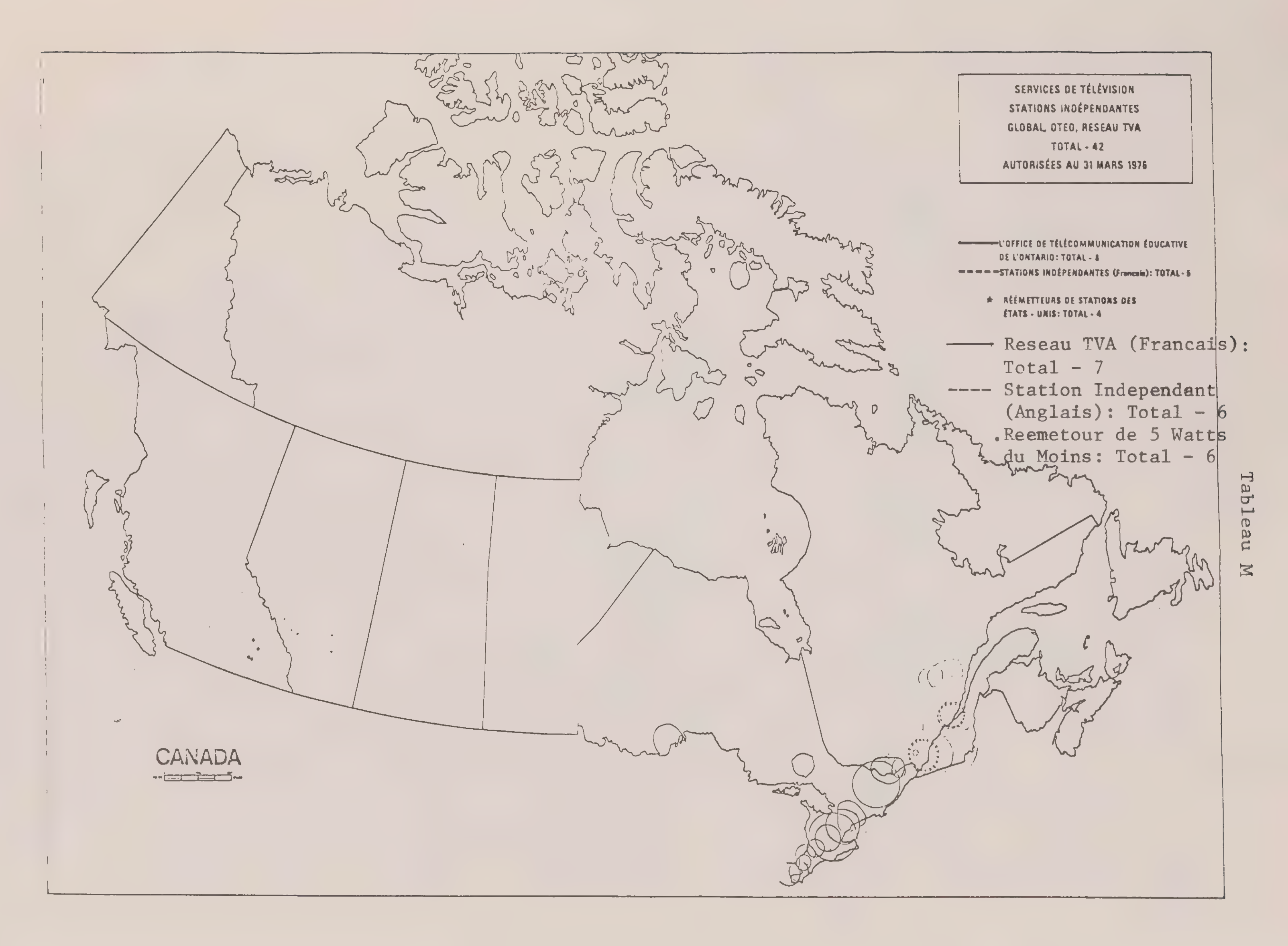
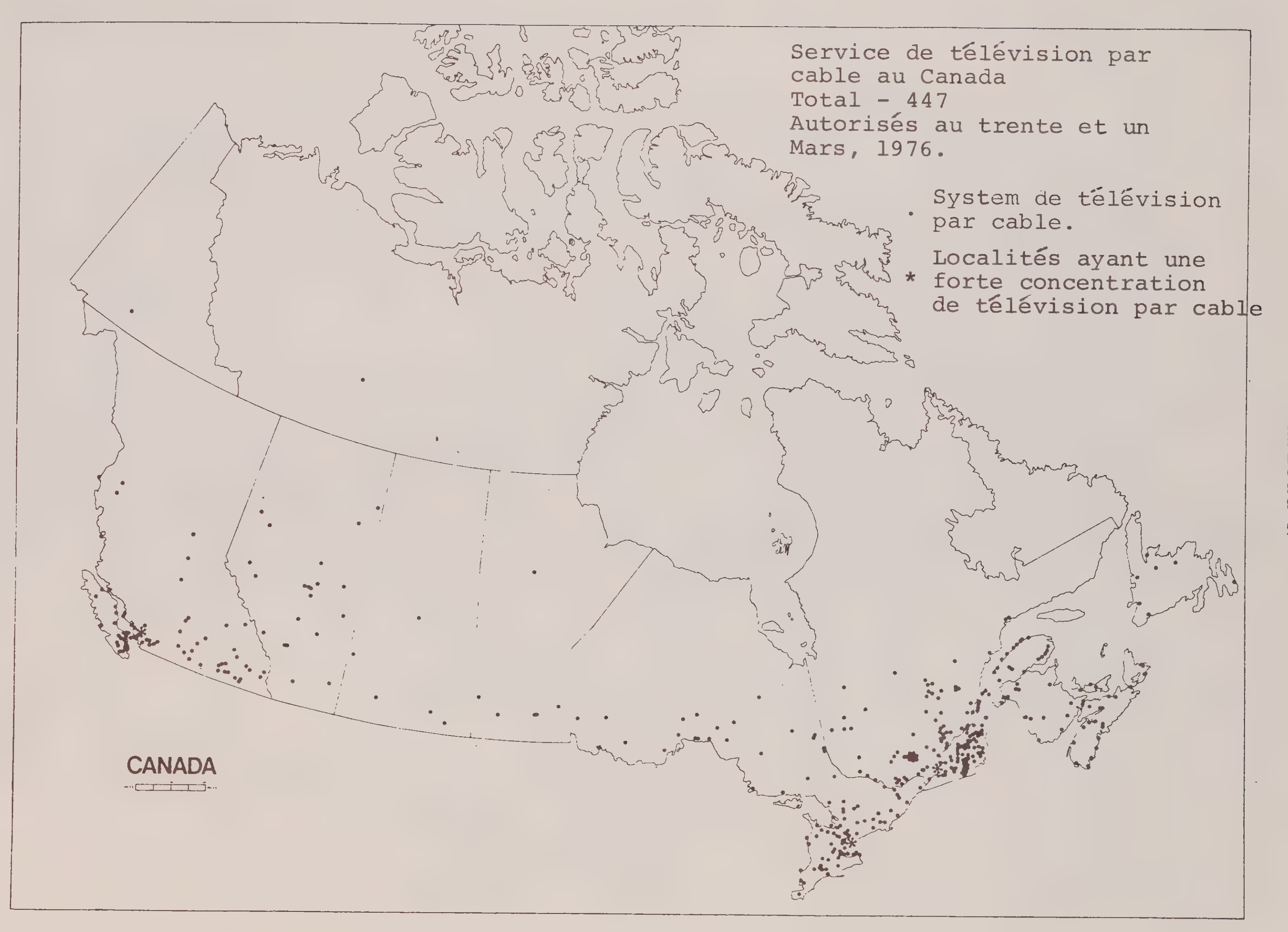

SERVICES DE TÉLÉVISION
STATIONS INDÉPENDANTES
GLOBAL, OTEO, RESEAU TVA
TOTAL - 42
AUTORISÉES AU 31 MARS 1976
L'OFFICE DE TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO: TOTAL - 8
STATIONS INDÉPENDANTES (Français): TOTAL - 5
RÉÉMETTEURS DE STATIONS DES ÉTATS - UNIS: TOTAL - 4
Reseau TVA (Francais): Total - 7
Station Independant (Anglais): Total - 6
.Reemetour de 5 Watts du Moins: Total - 6
CANADA

Tableau N


Service de télévision par
cable au Canada
Total - 447
Autorisés au trente et un
Mars, 1976.
• System de télévision
par cable.
* Localités ayant une
forte concentration
de télévision par cable
CANADA

ANNEXE B

Projet de convention entre le Gouvernement du Canada et la Province du Manitoba (déposé à la Chambre, novembre 1976).

CONVENTION PASSÉE EN DEUX ORIGINAUX LE 1976

ENTRE:

SA MAJESTÉ LA REINE du chef du CANADA,
représentée par le ministre des Communications,
LE CANADA.

ET:

SA MAJESTÉ LA REINE du chef du MANITOBA,
représentée par le ministre des Consommateurs,
des Compagnies et des Services Intérieurs,
LA PROVINCE.

PRÉAMBULE

ATTENDU que la régie et la supervision de tous les aspects du réseau de radiotélédiffusion canadien relèvent du Canada;

ATTENDU que la régie et la supervision des services de télécommunication que fournit le Manitoba Telephone System ou tout autre organisme assujetti de même nature (ci-après appelés l'organisme de télécommunication) relèvent de la Province;

ATTENDU que le réseau de radiotélédiffusion canadien est unifié et qu'il inclut des entreprises réceptrices d'émissions radiodiffusées qui utilisent des dispositifs et installations appartenant à l'organisme de télécommunication ou contrôlés par lui;

ATTENDU que lesdits dispositifs et installations que l'organisme de télécommunication utilise ou peut utiliser pour fournir des services de transmission collective peuvent aussi l'être par les entreprises réceptrices d'émissions radiodiffusées du Manitoba;

ATTENDU qu'il est souhaitable que le Canada et la Province s'entendent mutuellement sur les droits et obligations des entreprises réceptrices d'émissions radiotélédiffusées ainsi que sur ceux de l'organisme de télécommunication en rapport avec l'utilisation commune desdits dispositifs et installations afin que les unes ainsi que l'autre puissent fournir leurs propres services au public manitobain;

ATTENDU qu'il est entendu que la présente convention a été conclue sous réserve de la position ultérieure des parties quant à leurs compétences respectives après la résiliation de la présente convention;

LE CANADA ET LA PROVINCE conviennent mutuellement de ce qui suit:

ARTICLE I - INTERPRÉTATION

Au sens de la présente convention:

le terme "autorisé" signifie détenant un permis ou tout autre autorisation du Canada;

le terme "Canada" inclut tout organisme mandataire du Gouvernement du Canada;

le terme "Distribution" inclut la transmission ou le transport;

l'expression "Dispositifs et installations de l'organisme de télécommunication" signifie les dispositifs et installations appartenant à l'organisme de télécommunication ou contrôlés par lui;

l'expression "service de programmation" ou le terme "programmation" signifie tout son et toute image (y compris leur fourniture) transmis au public en utilisant des installations de télécommunication et ayant pour but d'informer, d'instruire ou de distraire, ou dont la nature, le caractère et la substance sont similaires à ceux normalement fournis par les installations de radiotélédiffusion et peuvent raisonnablement être considérées comme pouvant influencer l'atteinte des objectifs du réseau de radiotélédiffusion canadien. À titre d'éclaircissement, mais sans limiter la portée de ce qui précède, les services de programmation incluent la programmation pour diffusion générale, la programmation pour télévision payante et la programmation locale ou communautaire, mais ils ne comprennent pas les services de point à point, ni les services de téléconférence ou de téléachat;

"Modification du signal" signifie toute amélioration de la qualité ou toute modification de la forme des ondes avant la distribution du signal par l'intermédiaire des dispositifs et installations de l'organisme de télécommunication, ainsi que tout changement du contenu de l'information.

ARTICLE II - SERVICES DE PROGRAMMATION

La régie et la supervision des services de programmation, y compris ceux distribués au Manitoba par l'intermédiaire des dispositifs et installations de l'organisme de télécommunication, relèvent exclusivement du Canada.

ARTICLE III - AUTRES SERVICES

La régie et la supervision des services de télécommunication, autres que les services de programmation, distribués au Manitoba par l'intermédiaire des dispositifs et installations de l'organisme de télécommunication relèvent exclusivement de la Province.

ARTICLE IV - RADIOCOMMUNICATIONS

NONOBSTANT les dispositions de l'article III, le développement et l'exploitation ordonnés des radiocommunications au Canada relèvent du Canada.

ARTICLE V - CONVENTIONS RELATIVES AU MATÉRIEL DE CÂBLODIFFUSION

Toute entreprise réceptive d'émissions pour diffusion générale peut, dans le but de fournir au public des services de programmation autorisés, louer auprès de l'organisme de télécommunication les installations et dispositifs nécessaires, à l'exception du matériel de modification des signaux, du matériel de studio, des modulateurs de canaux, ainsi que d'antennes et des têtes de ligne, étant entendu que les conditions auxquelles ces installations et dispositifs sont fournis par l'organisme de télécommunication seront celles convenues entre celui-ci et l'entreprise conformément aux lois.

ARTICLE VI - DÉSACCORDS

La Province convient de faire le nécessaire pour que, en cas de désaccord sur les termes, conditions ou tarifs applicables à l'utilisation des dispositifs et installations de l'organisme de télécommunication pour fournir des services de programmation autorisés,